



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Conseil Municipal du 25 juin 2026

écrit par Samuel Thomassin | 12 juillet 2026



Le 25 juin 2026 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Il est 18h30, le maire, M. Hervé Beaudet, prend la parole et procède à l'appel :

Mireille Chabaud était absente, représentée par Tess Viala-Nouaille.

Anne-Marie Chenu était absente, représentée par Benoit Lambert.

Lucien Coindeau était absent, représenté par Laure Mura.

Catherine Feder était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Simon Gaudré était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Sébastien Gaudy était absent, représenté par Anaïs Branthome.

Esther Rasoa Fenosoa était absente, représentée par Thierry Granet.

L'ordre du jour de la séance est :

- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général
- Effacement de dettes sur le budget général
- Modification du régime indemnitaire de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la filière police municipale

- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Instauration de l'indemnité de maniement de fonds
- Avenant à la convention de mises à dispositions individuelles d'agents avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin
- Créations, suppressions de postes et modification du tableau des emplois
- Recours aux contrats d'apprentissage
- Réaménagement de la place Lacôte pour créer un îlot de fraîcheur – Ingénierie
- Approbation du principe de recours à une concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
- Rénovation du sol sportif du Palais des sports – Demande de subvention
- Révision du règlement de fonctionnement de « La Parenthèse Jeunes »
- Cession en ligne de matériel inutilisé
- Modification statutaire CCPOL – Gites de la chassagne
- Remerciements
- Décisions du Maire

Secrétaire de séance : Béatrice Compère

Les délibérations en détail sont disponibles ici: [Convocation du CM 25.06.2026 + Ordre du jour + Délibérations](#)

-
- Approbation des procès-verbaux des séances du 2 juin ainsi que celles du 5 juin
⇒ adoptés à l'unanimité
 - Admission en non-valeur des créances irrécouvrables sur le budget général (rapporteur Nadège Coucaud)
⇒ délibération adoptée à l'unanimité
 - Effacement de dettes sur le budget général (rapporteur Nadège Coucaud)
⇒ délibération adoptée à l'unanimité
 - Modification du régime indemnitaire de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la filière police municipale (rapporteur Alan Duval)
⇒ délibération adoptée à l'unanimité
 - Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) (rapporteur Alan Duval)
⇒ délibération adoptée à l'unanimité
 - Instauration de l'indemnité de maniement de fonds (rapporteur Philippe Herbrecht)

- ⇒ délibération adoptée à l'unanimité
- Avenant à la convention de mises à dispositions individuelles d'agents avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (rapporteur Hervé Beaudet)

Il vous est proposé ce soir de mettre fin à la mise à disposition d'une part du poste de la direction générale des services et d'autre part d'un agent du service patrimoine, et donc, de ce fait, de modifier la convention de mutualisation avec la communauté de communes. Concernant le poste de DGS, c'est l'ensemble des maires et des vice-présidents de l'exécutif de la communauté de communes et aussi dans un deuxième temps du groupe majoritaire, qui ont décidé de mettre fin à la mutualisation du poste de directeur général des services afin que chaque entité puisse disposer de son directeur et de son pilote sur la direction des services. Et pour ce qui concerne l'autre agent qui était affecté au service du patrimoine, Pour 20 % de son temps de travail à la communauté de communes et 80 % pour la Cité du Cuir. Aujourd'hui, cette personne qui est Blandine Lamy, que tout le monde connaît, est pleinement employée à la Cité du Cuir. Et je rappelle que, dans le même temps, la commune de Saint-Junien a procédé à un recrutement de chargé une mission à mi-temps. Donc, il vous est proposé de modifier cette convention de mutualisation entre la commune de Saint-Junien et la communauté de Porte-Océane du Limousin en supprimant la mise à disposition du poste de direction générale des services et de l'agent du service du patrimoine.

Yoann Balestrat : Merci monsieur le maire. Chers collègues, cette délibération interroge. Si l'on conçoit que, logiquement, avec l'essor de la Cité du Cuir, il est tout à fait normal d'affecter à 100 % à cette structure l'agent qui travaille déjà à 80 %, il n'en va pas de même pour le poste de la directrice générale des services. Déjà, la délibération s'appuie sur une affirmation fausse quand il est écrit que, je cite : « les élus communautaires et municipaux ont décidé de mettre fin à la mutualisation du poste de directeur général des services ». Nous sommes les élus. Personne ne nous a demandé notre avis. Et surtout, c'est aujourd'hui, là, maintenant, en séance, que nous saurons si, en effet, les élus municipaux soutiennent ce choix. Nous sommes défavorables à la fin de cette mutualisation pour plusieurs raisons.

Premièrement, d'un point de vue strictement opérationnel cette organisation qui a plus de 10 ans n'a jamais posé la moindre difficulté. Aucune plainte des élus, quels qu'ils soient, ou des services n'a été observée. Pourquoi vouloir changer ce qui marche ?

Deuxièmement, mettre un terme à la mutualisation signifie créer un poste à temps plein de directeurs à la mairie, soit une dépense supplémentaire d'un demi-poste, dépense non prévue d'ailleurs dans le budget adopté.

Petite parenthèse, c'est également un surcoût identique pour la POL.

Alors, à l'heure où notre collectivité, comme toutes les autres, recherche des économies, cette décision est un non-sens.

Troisièmement, sommes-nous insatisfaits du travail produit par la personne qui occupe ce poste ? Nullement ! Au contraire, tout le monde reconnaît de manière unanime les compétences de Mme Fourgeau. Ce n'est

pas un hasard si elle a été choisie par l'association des maires de Haute-Vienne pour former, il y a quelques semaines de cela, les nouveaux élus du département à la gestion budgétaire et financière. Ce n'est pas un hasard si elle donne des cours à l'IPAG de Limoges. Son expertise, son professionnalisme, mais aussi son impartialité, qualité que nous sommes en droit d'attendre d'une DGS, sont pleinement établis. Je siége depuis 2014 dans cette assemblée et je peux témoigner que son comportement à l'égard des élus reste le même, que nous soyons de la majorité ou de la minorité. Je voudrais ici, en mon nom et au nom des membres du groupe Énergie Citoyenne, du présent mandat mais aussi du mandat précédent, faire part de nos remerciements à Madame Fourgeau, pour la qualité de son travail. Elle a beaucoup apporté à notre collectivité qui semble aujourd'hui l'ignorer. Elle aurait pu, à n'en pas douter, continuer à lui apporter beaucoup. Quel gâchis ! Je vous remercie.

Hervé Beaudet : Alors là, c'est votre avis.

Yoann Balestrat : Monsieur le maire, à aucun moment il n'a été fait état du professionnalisme de Mme Fourgeau et de son engagement pour la commune.

Hervé Beaudet : La question qui me vient tout de suite à l'esprit, quel rôle avez-vous, si c'est délégué syndical ou élu municipal ce soir ? Maintenant, je m'interroge. Je m'interroge et je comprends la question, car effectivement, le rôle d'une direction générale est essentiel. On le sait, c'est une courroie entre la décision politique et l'action administrative. Je le dis, c'est un rôle vraiment essentiel, je le sais. Et encore une fois, c'est vraiment une décision qui est partie de l'exécutif. Alors, peut-être que les mots, on pourra reformuler la phrase des élus communautaires, mais de l'exécutif de la Communauté de Communes. En tout cas, effectivement, une direction générale des services, c'est un rôle d'accompagnement à la décision sur le plan juridique et financier, c'est un rôle essentiel de pilotage des directions politiques. Et les deux collectivités, POL et Ville de Saint-Junien, aujourd'hui sont importantes. Je crois que la technicité des sujets évolue au fil des ans. Les périmètres aussi, les compétences aussi, les contraintes budgétaires augmentent aussi. Le nombre d'agents que l'on a en régie augmente, par rapport à des collectivités comparables. Pour nous, il est nécessaire, et c'est une nouvelle équipe, c'est une nouvelle organisation, c'est un nouveau mandat pour les deux collectivités, d'avoir chacune un pilote de leur administration et là encore il est question uniquement du poste de direction générale. Il n'est pas question des autres postes. C'est la raison pour laquelle en bureau communautaire effectivement on pourra revoir la formulation de la phrase. L'ensemble, des 13 maires et des vice-présidents, ont décidé à l'unanimité de changer d'organisation pour que chaque entité puisse bénéficier d'un poste de direction à 100% dédié aux sujets qui sont les leurs. Donc voilà, il vous est proposé ce soir de modifier la convention avec la CCPOL. Il y aura une autre délibération qui portera là-dessus en

communauté de communes la semaine prochaine. Bien sûr, ça a des conséquences budgétaires pour les collectivités, avec un demi-poste supplémentaire, c'est vrai. Mais cela peut aussi paraître complexe pour moi, en étant maire et président, mais on a pesé les choses, on a échangé aussi avec les maires de la communauté de communes. Et puis, c'est permettre à la ville de disposer d'une direction générale à temps plein, à temps complet. Mais d'ailleurs, comme c'est le cas chez mes collègues et voisins d'Oradour, de Rochechouart, qui disposent d'un ou d'une DGS à temps plein pour leurs services. Donc voilà la délibération. Vous ne la partagez pas. D'accord. Maintenant, je la propose au vote tel qu'elle est présentée ce soir en modifiant l'exécutif de la Communauté de Communes, et pas les élus communautaires. Vous avez raison. Est-ce qu'il y a d'autre intervention...?

Didier Lekiefs : C'est vrai que la formulation des élus, ce n'est peut-être pas bon, mais ça a été décidé en exécutif. Il y a une décision qui a été unanime au niveau des maires et des vice-présidents étant présents, mais à aucun moment il n'a été dit que la DGS ne faisait pas son travail. Au contraire, tout le monde a reconnu qu'elle faisait un travail extraordinaire. Après, le choix n'est pas incohérent sur ces entités, avec une communauté de communes qui a de plus en plus de compétences, comme on a pu le voir avec le PLU. Ce n'était pas incohérent pour une mairie de la commune de Saint-Junien ayant 12 000 habitants, d'avoir sa DGS et pour la communauté de communes d'avoir aussi une DGS à 100%. C'est ce qui a été dit, mais à aucun moment il n'a été dit ou remis en question le travail de la DGS. La discussion était plutôt deux entités, deux DGS.

Thierry Granet : Mes chers collègues, oui, l'interpellation de Yoann Balestrat est intéressante. Je voudrais rappeler, le maire l'a dit, Didier Lekiefs vient de le répéter, il s'agit là d'une décision du bureau communautaire, et à titre personnel, je ne peux que m'associer à vos propos, Monsieur Balestrat, en regrettant que Mme Fourgeau quitte la mairie de Saint-Junien. Et même si sa modestie doit en souffrir, je rappellerai ici l'engagement constant que Stéphanie Fourgeau a eu pour notre collectivité, son dévouement. J'en ai fais moi-même la preuve à plusieurs reprises, l'expérience à plusieurs reprises, en tant qu'élu, conseiller délégué, puis adjoint au maire. Stéphanie est de service 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, avec des compétences, ça a été rappelé, qui ne sont pas à mettre en doute, puisqu'effectivement, elle les partage en donnant des cours ailleurs qu'à Saint-Junien. Donc, je voulais quand même rappeler cela. Mais pour revenir à cette décision qui a été prise par le bureau communautaire, il y a là une volonté politique d'afficher sur ce territoire de 13 communes de la communauté de communes Porte Océane du Limousin une idée simple, c'est que la communauté de communes, ça n'est pas Saint-Junien. Et Saint-Junien n'est pas la communauté de communes. Je ne rappellerai pas, je ne referai pas l'histoire du mariage de la communauté de communes Vienne-Glane avec la communauté de communes Pays de la Météorite. Où certains de nos collègues, notamment du sud de la communauté de communes, ont pu se

sentir un petit peu éloignés du centre de décision qui était Saint-Junien. Et la mutualisation avait du sens, parce que je rappelle qu'à l'époque où elle a été décidée, cette mutualisation, a permis de résoudre un problème financier important, et en même temps d'enrichir la ville Saint-Junien avec les compétences de Mme Fourgeau. Aujourd'hui, les élus ont fait le choix de marquer peut-être un petit peu davantage les limites entre la communauté de communes et la mairie de Saint-Junien. Il y a bien deux territoires, la mairie de Saint-Junien et la communauté de communes, avec deux DGS, deux directeurs de cabinet, avec encore, et heureusement, le maire l'a rappelé, des postes mutualisés, pour des raisons absolument pratiques, et on comprendra bien, puisque les services le sont eux-mêmes. Je pense à la voirie, je pense aux espaces verts, et à tout ce qui est finances. Donc voilà, je voulais simplement rappeler cela, mais effectivement, moi, je m'associe aux propos qui ont été tenus autour de cette table concernant les qualités tout à fait remarquables dont a fait preuve Mme Stéphanie Fourgeau ici, et je voudrais, en mon nom personnel, et j'imagine aisément en votre nom à tous, la remercier très chaleureusement pour le travail accompli dans cette collectivité. Je vous remercie.

Hervé Beaudet : Et puis c'est peut-être aller sur un confort de travail. Je suis là régulièrement, je suis à la Communauté de Communes, je suis à la mairie depuis quelques années. Maintenant, je me rends compte de la masse de travail que cela représente et ça ira aussi, je pense, sur un confort de travail. On a échangé souvent avec la DGS sur des choses qu'il n'y avait pas forcément le temps de faire et qu'on pourra mieux faire et qu'on pourra faire différemment, je crois.

Clément La Dune : Je me permettrai juste trois remarques très courtes. La première, c'est une remarque qui peut paraître une remarque de pure forme, mais qui, en fait, est une remarque sur la question de la formulation et qui est une remarque sur la question de la démocratie. Toutes nos délibérations ont toujours été formulées comme si elles étaient adoptées. Et après, libre à nous de voter contre et de les refuser. Donc nos délibérations sont toujours présentées avec les crédits qui sont inscrits. Tout est prêt donc là que ce soit écrit que les élus municipaux souhaitent ça après il va y avoir un vote donc je vois pas trop la question ici.

Le deuxième point, qui est un point je pense plus politique, c'est quand on dit avoir un poste mutualisé dans ce domaine-là plutôt que d'en avoir deux, c'est faire une économie. C'est donc considérer que le travail de madame la directrice générale des services est un coût. Que ce n'est pas une plus-value alors. Parce que si le travail de madame la directrice générale des services est une plus-value, et je crois qu'on est tous d'accord sur le fait du sérieux et de la qualité de son travail, dans ce cas-là, passer de 1 à 2, ce n'est pas une dépense supplémentaire, c'est un service supplémentaire. Et le travail des agents c'est la richesse des collectivités quel que soit le niveau de ces agents et leur statut qu'ils soient des cadres, qu'ils soient des travailleurs de terrain, catégorie A, B ou C. Donc il s'agit ici finalement de créer un poste

supplémentaire à l'échelle de nos deux collectivités qui travaillent effectivement en grande partie main dans la main vu l'architecture administrative et politique de coopération qui existe ici. Donc créer un poste, c'est évidemment une dépense, mais c'est pas un coût, c'est une plus-value, c'est un service supplémentaire. Et enfin, il ne faudrait pas laisser à croire que le territoire se passera des capacités de la directrice générale des services, bien au contraire puisqu'il ne s'agit pas de changer une personne il s'agit de changer son fonctionnement et son lieu de rattachement en permettant d'avoir deux personnes. pour faire le travail là où une le faisait. Et quand deux personnes font le travail qu'une personne faisait, il y aura deux fois plus de travail de fait, et donc deux fois plus de services, normalement, au minimum. C'est quand même comme ça que ça marche, rendus ici à la population. L'emploi public, c'est pas un coût, c'est la richesse de nos collectivités.

Yoann Balestrat : Monsieur le maire, chers collègues, je vais essayer de réagir à ce qui a pu être dit. Je n'ai pas apprécié l'expression sur les délégués syndicaux. Non, non, mais je préfère quand même le dire. Je trouve ça assez déplacé, je le dis. C'est une question qui m'est posée mais la manière avec laquelle c'était dit ne mettait pas en avant le rôle et l'importance des délégués syndicaux. Donc je préfère le dire. Je ne vois pas ce que ça apporte au débat que de dire ça.

Hervé Beaudet : Mais je pouvais m'interroger, Monsieur Balestrat.

Yoann Balestrat : Est-ce que je dispose de la parole, Monsieur le maire ? Alors je vais aller au bout de mon propos.

Hervé Beaudet : Bien sûr.

Yoann Balestrat : Merci. La prise de parole ne vise qu'une chose, défendre l'intérêt de notre commune. Et aujourd'hui, au sein de notre groupe, nous considérons que mettre fin à cette mutualisation porte atteinte à l'intérêt de notre commune. C'est comme ça que nous le percevons. Premier point.

Deuxièmement, non, la création du poste n'était pas prévue au budget. Pour répondre à mon collègue Clément La Dune, ce n'était pas prévu au budget, ça n'était pas anticipé, les crédits ne sont pas ouverts.

Deuxièmement, juste sur la forme, mais on ne va pas épiloguer puisque... Monsieur le maire nous a entendus sur ce point. La formulation n'est pas une formulation habituelle dans le corps de la délibération, puisque là, elle voudrait laisser croire que c'est l'ensemble des élus municipaux et communautaires qui, de manière unanime, ont porté cette initiative, ce qui n'est pas le cas. Mais je referme la parenthèse, puisque là-dessus, avec monsieur le maire, nous sommes d'accord. Ensuite, on nous dit que finalement... Au niveau de l'Agglo, la mutualisation poserait des problèmes. Certaines communes ne se sentiraient pas suffisamment entendues parce que c'est un poste partagé entre Saint-Junien et l'Agglo. Mais alors, si vous avez ce principe-là, il faut en tirer les conséquences pour tous les autres postes. Quid du directeur des services

techniques qui est dans la même position ? Est-ce que demain, vous allez nous dire, parce que certaines communes ne se sentent pas suffisamment... Est-ce que de ce principe-là, vous l'appliquez à tous les services ? Ou alors, Donc vous nous expliquez de manière peut-être plus précise pourquoi absolument ce poste-là doit faire l'objet d'une fin de mutualisation et pas les autres. Je pense aussi que ça va poser des problèmes organisationnels par rapport à certains agents qui, justement, sont partagés, relèvent donc à la fois de la POL et de la mairie, et qui, demain, vont malgré tout être sous la coupe de l'un ou de l'autre, quid ? Des évaluations, quid de l'organisation interne, je pense que finalement, démutualiser, au lieu de décomplexifier, va complexifier la vie des services. C'est comme ça que je l'entends. Par ailleurs, si cette mutualisation posait problème, pourquoi elle arrive aujourd'hui ? Je vais le dire avec un petit peu de provocation, mais il ne fallait pas attendre. Ça fait maintenant plus de 10 ans, voire depuis l'origine de nos communautés de communes, qu'on fait la mutualisation. Ça avait l'air d'aller très bien jusqu'ici. On a fait de très gros transferts de compétences, notamment sur l'assainissement, etc., qui se sont faits avec un poste mutualisé sans que ça porte préjudice. Est-ce qu'aujourd'hui, véritablement, vous pensez que ça pose un problème d'avoir un poste de DGS mutualisé ? Véritablement, moi, je ne le pense pas du tout. Et puis, quand on a des gens qui travaillent bien, puisque ça fait consensus entre nous... En fait, on ne laisse pas partir les gens qu'on aime et les gens qui travaillent bien. Et je le dis avec des mots très simples parce qu'il n'y a pas de logique dans cette décision. Soit vous avez un principe, vous l'appliquez pour tout le monde et on sépare complètement la POL de la mairie. Soit vous considérez qu'il se cache derrière une question qui serait plus une question de personnes que d'organisation des collectivités et auquel cas, je pense qu'il faut le dire aussi clairement. Vous avez sur des postes fonctionnels un droit, c'est le vôtre, mais ensuite, sur son utilisation, on peut ne pas le partager. Vraiment, je trouve ça dommageable et j'aurai souhaité que des élus autour de cette table nous rejoignent pour exprimer une position semblable parce que je pense que, sincèrement, on n'est pas les seuls à penser ça. Et, derrière les organisations, il y a aussi des personnes et la manière de gérer les dossiers. Je pense que si nous étions tous et toutes à la place de madame Fourgeau, comment on vivrait cette situation ? Je le dis très clairement, la mairie et la POL sont aussi des employeurs et mettre fin à ce genre de mise à disposition revêt aussi, que vous le vouliez ou non, une violence symbolique.

Hervé Beaudet : Là, je serais en droit de mal prendre vos propos, ce que vous voulez dire, parce que vous me connaissez mal, Monsieur Balestrat, en termes d'humanité, en termes de respect de mes agents. Je crois que je n'ai pas de leçons à recevoir de vous là-dessus, parce que vous venez de m'en faire une, mais il n'est pas question d'amitié et de personnes que l'on aime, peu importe. Là, on est aujourd'hui sur une organisation. Je suis président de la communauté de communes. J'ai aussi à discuter avec l'ensemble des maires de la communauté de communes. C'est un peu différent. On a un groupe majoritaire. J'ai un rôle de coopération, j'ai

le rôle d'écouter ce que les maires de la communauté de communes me disent, puisqu'ils m'en avaient parlé bien avant que je sois président, et que ça pouvait poser quelques soucis. Vous dites qu'un DGS à temps plein ne serait pas bénéfique, je vois pas pourquoi ce serait pas plus bénéfique qu'un DGS ou d'une DGS à mi-temps. Encore une fois, parce que vous jouez sur la corde sensible. À aucun moment, et on a échangé avec la directrice générale des services, il est question de mettre en cause son travail. Je le sais, je la connais depuis longtemps, mais on va pas... voilà, c'est pas une affaire de personne, c'est une affaire d'organisation. C'est des choix, c'est pas simple, c'est des choix difficiles humainement, vous l'avez dit, à faire. Et c'est vraiment on est vraiment sur un poste de pilotage de l'administration. Vous avez évoqué les autres postes fonctionnels qui existent. Ils ne sont pas concernés. C'est uniquement la direction sur le pilotage des projets pour le nôtre qui est ambitieux. On a un projet municipal qui est ambitieux avec un programme à mener et donc et on suit aussi l'avis de l'exécutif de la communauté de communes, vous aurez l'occasion de leur poser la question mardi soir et ils vous répondront sur le choix qu'ils ont fait, mais je suis aussi obligé d'entendre le choix que souhaitent les maires de la communauté de communes. Donc, voilà, il vous appartiendra de voter contre la délibération. Elle reste en état, mais voilà, ne mettez pas en doute mes valeurs humaines, les valeurs que je porte envers les personnels, parce que c'est ce qui est mis en doute ce soir, et c'est souvent que je mets en avant nos agents, et j'apprécie moyennement le fait que vous le mettiez en doute, monsieur Balestrat, mais je n'ai pas de leçon à recevoir de vous, de ce côté-là en tout cas.

⇒ 6 votes contre | 0 absence | délibération adoptée à la majorité

- Créations, suppressions de postes et modification du tableau des emplois (rapporteur Jérémie Boireau)

les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. C'est donc pour cela qu'il est proposé au conseil municipal de procéder à l'adaptation du tableau des emplois en créant :

- un poste de directeur général des services, les élus communautaires et municipaux ayant décidé de mettre fin à la mutualisation de ce poste,
- un poste de responsable multi-accueil afin d'assurer une période de tuilage entre l'actuel responsable du multi-accueil et son remplaçant et par conséquent la continuité du service. A la suite de ce tuilage, il conviendra de supprimer un poste de responsable multi-accueil au tableau des emplois,
- un poste de jardinier suite à la réussite au concours de technicien territorial d'un agent du service des espaces verts,
- d'un poste de référent adulte et senior suite à la réussite d'un agent affecté au service écoute, prévention et vie de quartier au concours de rédacteur principal de deuxième classe,

Et de modifier un poste d'agent d'entretien en supprimant l'emploi permanent d'origine d'agent d'entretien à 35 heures et en créant un

emploi permanent d'agent d'entretien de 23 heures.

Benoit Lambert : Monsieur le maire, mes chers collègues, en cohérence avec notre opposition de voir l'organisation relative au poste de directeur ou directrice générale des services, nous ne pourrions pas valider le tableau des emplois qui nous est soumis. Vous l'avez compris, ce point est bloquant pour notre groupe, même si nous n'avons aucune remarque sur le reste. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

⇒ 0 votes contre | 6 absentions | délibération adoptée à la majorité

- Recours aux contrats d'apprentissage (rapporteur Didier Lekiefs)

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans sans limite d'âge pour les personnes en situation d'handicap d'acquérir les connaissances théoriques dans une spécialité et de la mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération à la charge de la collectivité est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge, de son niveau d'études et de son année de formation. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les apprentis accueillis que pour les services accueillants. Compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par eux, le CNFPT assurera le financement de la formation pour l'apprenti qui sera affecté au service petite enfance et le coût de la formation de l'apprenti affecté au cabinet du maire sera à la charge de la commune. Il vous est donc demandé de décider le recours au contrat d'apprentissage au service petite enfance au cabinet du maire, de décider d'autoriser le maire à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement des apprentis à compter du 1er septembre 2026 et donc autoriser le maire ou son représentant à signer les documents relatifs à la mise en oeuvre de l'apprentissage et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les établissements des apprentis.

Corinne Guillot : Monsieur le maire, chers collègues, si la création de contrats d'apprentissage pour la petite enfance ne pose aucune difficulté, il n'en va pas de même pour celui affecté au cabinet. En effet, le premier bénéficie d'une aide. Ce qui n'est pas le cas du second. Il y a donc bien un impact budgétaire à prendre en compte. Or, cela n'a pas été anticipé dans le budget 2026. Mais surtout, à l'heure où nous l'avons vu, tous les postes ne sont pas pourvus dans les services. Privilégier le cabinet ne me paraît pas pertinent. Nous souhaiterions donc qu'il y ait deux délibérations successives, l'une pour le poste à la petite enfance, que nous voterons, l'autre pour le poste au cabinet, que nous ne validerons pas. Je vous remercie.

Hervé Beaudet : J'entends, et c'est un stagiaire que nous avons eu, qui est en études de droit, qui a donné entière satisfaction. C'est une

durée d'un an, et nous pensons mettre son pied à l'étrier par rapport à ses études. Il y a aussi les besoins de travail au cabinet, très sincèrement, je vois mes... Non, mais vous pouvez sourire, Madame Guillot, mais je suis au quotidien avec mes équipes, et je sais le travail qui est fait, que ce soit à la direction ou que ce soit au cabinet. Je vous assure que cette personne, pendant un an, va nous rendre de fiers services. L'impact financier dont vous parlez, c'est autour de 4 000 euros. Et il y a une demande qui est faite. Peut-être pouvons-nous espérer un financement de la fac ? Bon, ça, on verra, c'est en cours. Mais l'impact financier n'est pas non plus exceptionnel et important aux yeux de ce qui se passe au cabinet.

Yoann Balestrat : Monsieur le maire, je me permets de réagir à ce que vous venez de dire. En fait, une de mes interrogations, c'était de savoir si ces postes étaient déjà fléchés ou pas. Ça nous semble important que pour ce genre de postes, qu'il y ait des appels à candidature pour que les différents étudiants qui souhaiteraient éventuellement postuler puissent le faire, pas seulement ceux qui seraient déjà venus ou qui entretiendraient des relations avec des personnes élues ou non de la mairie, et qui soient privilégiées. C'est une forme de recrutement, de contrat d'emploi public. On est tous soumis à des règles en tant que service public, celui de la neutralité, de l'égal accès aux emplois publics, avec l'expression de la méritocratie, la mise en place de jurys de sélection de manière objective. Ce sont des principes à valeur constitutionnelle. Ce n'est pas simplement le principe de notre groupe, ce sont aussi les principes fondamentaux de notre République. Et donc nous souhaiterions que ces postes puissent être publiés pour que tous les étudiants concernés puissent se présenter et pas seulement celles et ceux qui ont demandé à avoir un poste et qui l'obtiennent.

Hervé Beaudet : C'est le cas, on cherche un apprenti, on a publié sur notre, c'est la communauté de communes, un apprenti sur le service bâtiment qu'on est en train de chercher. Là, on est sur une alternance d'une année, effectivement, ce n'était pas prévu, mais on s'est rendu compte de la pertinence d'avoir quelqu'un à nos côtés au cabinet et c'est aussi mettre le pied à l'étrier à un étudiant. pour le coup dont on connaît les qualités et le savoir-faire, tout simplement.

Yoann Balestrat : Monsieur le maire, mettre le pied à l'étrier, c'est très bien. Et c'est très bien que notre collectivité ait recours à des contrats d'apprentissage, soyons extrêmement clairs. Et il est même difficile pour des étudiants de trouver d'un côté des terrains de stage et d'autre part des terrains d'apprentissage. Donc avoir recours à l'alternance et à des étudiants au sein de notre collectivité, c'est bien. Là où on ne partage pas votre priorité, c'est petite enfance, c'est d'accord pour nous. Par contre, cabinet, ce n'est pas prioritaire par rapport à d'autres services de notre collectivité au sein desquels il y a d'ailleurs des postes non pourvus. Non pas que les apprentis viennent remplacer des postes permanents puisqu'ils sont... C'est pour ça

que j'apporte tout de suite avant qu'on me tombe dessus. Je le sais très bien. Sauf que, qu'on le veuille ou non, ces apprentis nous apportent, et soyons fiers d'eux, un coup de main aussi au sein des services. Et ça valorise le travail des équipes par la transmission d'un savoir à des jeunes. Donc aujourd'hui, pour nous, ce n'est pas le problème du recours. On est tous d'accord. Par contre, c'est d'une part... Le cabinet, pour nous, ce n'est pas prioritaire. Et d'autre part, la procédure de recrutement qui n'est pas conforme à ce qu'on est en mesure d'attendre. Et donc, j'aimerais vraiment savoir si ces deux postes vont être, oui ou non, publiés pour un appel à candidature. La réponse, elle est claire, elle tient en un mot, c'est oui ou c'est non.

Hervé Beaudet : Pour l'instant, je vous propose la délibération telle qu'elle vous est proposée ce soir. Et on verra si on publie des appels à candidature. Pour l'instant, il vous est demandé de voter le principe d'un recours aux apprentis. Voilà. Et effectivement, on pourra faire un appel à candidature. Mais sur l'aspect puériculture, on n'a pas lancé les choses encore. Donc, encore une fois, la délibération porte sur le principe d'un recours à l'apprentissage. Mais c'est ce qui vous est demandé de voter ce soir.

Yoann Balestrat : Alors, je me permets de vous dire qu'au sein de notre groupe, nous nous abstiendrons puisque nous sommes d'accord sur le recours au contrat. Par contre, nous ne sommes pas d'accord sur l'affectation dans les deux postes. C'est dommage que vous ne vouliez pas séparer une délibération et une autre. Comme ça, on aurait voté pour, voté contre. C'était très clair. Là, aujourd'hui, on va voter abstention parce qu'on n'est pas opposé à un poste, mais on est...

Hervé Beaudet : Non, je ne vais pas adapter les délibérations à vos desiderata. Voilà. Monsieur Balestrat, je crois que je fais preuve de beaucoup de collaborations. Vous ne souhaitez pas, c'est tout, mais ce n'est pas grave.

Laurent Thibaud : Moi je voudrais juste répondre à monsieur Balestrat. C'est qu'en fait vous faites de l'humanisme quand ça vous arrange parce qu'avec Stéphanie on n'a pas fait d'humanisme et on en fait avec le stagiaire il a très très bien fait ses fonctions. Donc monsieur le maire a raison de lui donner une chance supplémentaire, on fait preuve d'humanisme. Oui je répète vous faites de l'humanisme comme ça vous arrange.

Clément La Dune : Est-ce qu'on pourrait quand même, parce qu'on a remercié à raison le travail de Mme la directrice générale des services, et dans les interventions de nos collègues du groupe minoritaire, je trouve qu'on considère un peu le cabinet comme un service qui ne ferait rien. Or, je ne crois pas que ce soit le cas. Je pense qu'on peut tous, quelle que soit notre position ici, se féliciter du travail important que fournit le cabinet de monsieur le maire et je pense qu'au delà de la question de l'apprentissage ou pas il y a une question de la charge de

travail de la quantité de travail fourni et encore une fois, c'est un progrès pour notre collectivité d'avoir une personne de plus au cabinet de monsieur le maire au moins pour un moment peut-être plus.

Hervé Beaudet : Et puis, je veux préciser aussi que la fac de droit nous sollicite pour la prise d'apprentis. Nous sommes souvent sollicités par les universités pour prendre des apprentis. Donc là, on est dans ce dispositif aussi. Donc, on va passer. On va passer. J'ai compris pourquoi vous aviez invité du public ce soir. Allez, vous avez la parole Monsieur Balestrat

Yoann Balestrat : Ça veut dire quoi ?

Hervé Beaudet : Vous avez la parole.

Yoann Balestrat : Ça veut dire quoi vous avez invité du public ? Je veux dire, moi, sincèrement, à la différence, je me félicite que du monde soit venu ce soir en fait. On est quand même un soir de canicule où on bat des records, où même je me demande si on a toutes et tous conscience de ce qui est en train de se passer dans le monde, dans notre pays, dans notre territoire. Non, mais je le dis juste et on a maintenu quand même cette séance. Donc, ce que je veux dire, les personnes qui ont fait le choix de venir assister aujourd'hui, elles sont libres, ce sont des citoyens. Donc je ne vois pas pourquoi il y ait une remarque sur la qualité des personnes qui sont justement très intéressées par ce qui se passe dans notre activité. Mais il ne faut pas me lancer sur des sujets là-dessus. Si, un petit peu quand même, je suis désolé. Mais je tenais à vous dire que c'est un peu dommage qu'on ait ce genre d'échange. Je rappelle d'ailleurs, et puis j'arrêterai là ma digression, que Et là, ça aurait été très justifié. On propose l'enregistrement et la diffusion sur Internet de nos séances, ce qui permettrait aux personnes d'être à la fois au frais et en même temps chez elles. Donc je sais que ça nous a été refusé. Et donc peut-être que des citoyennes et citoyens auraient voulu venir ce soir et ne l'ont pas fait en raison des conditions.

Hervé Beaudet : Alors puisque vous évoquez un autre sujet, mais ce n'était pas le sujet de la délibération, au vu de ce qui se passe, monsieur Balestrat, ce que je vois à longueur de journée sur les réseaux sociaux, ce qui est écrit, ce qui est dit, ça ne me donne pas bien envie de publier et de filmer nos séances. Non pas pour nous, mais de ce qui se passe en règle générale sur les réseaux sociaux. Vous connaissez notre point de vue là-dessus, on vous a proposé une expérimentation. Oui, mais vous connaissez le mien aussi.

Yoann Balestrat : Oui, et on vous le reformulera quand même, parce qu'il y a sûrement une piste de compromis possible. J'entends qu'on n'aurait pas une position semblable à la fois concernant la directrice générale des services et le recrutement au niveau du cabinet. Mais ce n'est pas une question d'humanisme. Comment a été recrutée Mme Fourgeaud ? Elle n'a pas été recrutée par hasard. Il y a eu une annonce qui a été

publiée, elle a fait acte de candidature, elle a été reçue et elle a été ensuite recrutée. Donc je veux juste dire que c'est comme ça que ça se passe dans la fonction publique, à la différence du secteur privé, où il y a des procédures à respecter et on voudrait qu'elles concernent également les contrats d'apprentissage. Ça n'a absolument rien à voir avec les stagiaires qui ont pu venir ici et qui, si cela se trouve, seraient les meilleurs candidats pour occuper d'ailleurs ce poste-là. Mais qui nous dit qu'on n'a pas d'autres enfants, enfants de la commune ou pas d'ailleurs, qui postuleraient et qui pourraient aussi faire l'affaire et prétendre être recrutés au sein de notre mairie ? C'est juste pour répondre sur une position qui ne serait pas cohérente alors qu'elle est extrêmement cohérente. Et puis enfin, sur la charge de travail du cabinet. On n'a jamais dit qu'il n'y avait pas de charge de travail à ce niveau. J'aimerais juste être compris parce qu'en fait, on ne nie pas la charge de travail du cabinet. On pense que tous les services ont beaucoup de travail. C'est vrai dans toutes les collectivités. Simplement, aujourd'hui, la priorité que notre groupe aurait mise ne se serait pas portée sur le cabinet, mais sur d'autres services. C'est juste là notre différence. Mais on n'a absolument pas nié la charge de travail des différents services de cette collectivité et de l'ensemble de ses agents, que les choses soient extrêmement claires. Donc, vous nous mettez dans une situation, je ne sais même plus si je l'ai dit ou pas, pour avoir l'explication de vote. On s'abstiendra parce que nous sommes d'accord pour l'un et pas pour l'autre. Donc, c'est la position, je dirais, de consensus, en tout cas un peu molle, qu'on prend ce soir.

⇒ 0 votes contre | 6 abstentions | la délibération est adoptée à la majorité

- Réaménagement de la place Lacôte pour créer un îlot de fraîcheur – Ingénierie (rapporteur Laurent Thibaud)

Hervé Beaudet : Je remercie le rapporteur. Je crois qu'effectivement, on peut se satisfaire de voir cette place rénovée qui démontre aussi notre volonté de rendre accessibles nos espaces verts en centre-ville. Ça va dans la continuité de ce qu'on a commencé à faire et donc je souhaite moi saluer déjà tout le monde a été associé à ce groupe de travail pour choisir la maîtrise d'œuvre je crois que tout le monde était beaucoup de monde représentant les utilisateurs mais aussi les élus les élus d'opposition étaient associés aussi au choix de l'AMO sur cette place et le travail va continuer de manière collective de cette manière avec le Le cabinet qui a été choisi. Et je veux remercier les équipes aussi qui sont à la recherche de ressources de financement sur ce projet-là.

Khadija Yanouri : Monsieur le maire, chers collègues, nous voterons favorablement cette délibération. La réfection de la place Lacote est en effet prioritaire et notre groupe a été associé au jury de sélection de l'assistant à maîtrise d'œuvre. Vous avez également accepté sur notre proposition que deux associations, outre Manestella, puissent également

participer à ce jury, à savoir les Amis des Fleurs et la Société des Vieilles Pierres. Nous tenions à vous en remercier. Comme nous avons pu le dire à cette occasion, nous soutenons deux points majeurs dans ce projet. La rénovation du mur qui doit, dans sa conception, permettre d'ouvrir la place sur l'avenue Sadi Carnot. La liaison entre la place Lacote et le cœur de ville qui doit être facilitée et sécurisée. Ce lieu mérite un aménagement qui fasse toute sa place au monde végétal et qui permette le maintien d'activités festives comme Manestella qui anime de manière remarquable cet espace trop longtemps oublié. Notre groupe tenait à insister sur le nécessaire équilibre à trouver pour que la place puisse vivre tout le temps, tant au rythme de la vie quotidienne qu'au rythme d'un festival. D'ailleurs, associer les acteurs à la rédaction du cahier des charges, c'est-à-dire au projet en lui-même plutôt qu'uniquement au choix du prestataire, aurait pu permettre de lever certaines craintes et de construire un projet répondant à un maximum de souhaits des principaux utilisateurs.

Enfin, repenser notre ville et son aménagement est une nécessité. Les canicules successives que nous vivons nous le prouvent. Nous ne pouvons que soutenir la protection et l'aménagement des îlots de fraîcheur existants. Rappelons que la place Lacote n'est pas artificialisée et que son aménagement vise à améliorer un îlot de fraîcheur existant.

Nous souhaitons ici rappeler notre engagement pour la préservation du site des Goulas. Abandonner le projet d'aménagement de ce site naturel serait un choix politique fort à la hauteur des menaces liées aux conséquences du réchauffement climatique.

Hervé Beaudet : Bien, tout ce que vous avez énuméré sur la place Lacote, je crois, est pris en compte dans notre cahier des charges sur ce que l'on veut faire là-bas, que ce soit évidemment une place publique. Là-dessus, je ne vais pas reprendre ce que vous avez dit. Après, ce soir, nous n'allons pas débattre du projet des Goulas, mais aujourd'hui, vous dire que le projet est abandonné, la réponse est non. On ne débattrait pas ce soir, mais aujourd'hui, le projet n'est pas abandonné, tout simplement, en étant honnête avec vous.

Yoann Balestrat : Oui, monsieur le maire, juste un mot très court. Là aussi, en fait, la référence au Goulas visait simplement à essayer de créer de la cohérence dans les décisions prises, puisqu'on salue effectivement la rénovation de la place Lacote, qui va donner plus de place aux végétaux. Ma collègue l'a très, très bien expliqué. Et d'un autre côté, on a un espace de 9 hectares qu'on va artificialiser. Et donc, si vous voulez, c'est juste faire en sorte que la cohérence des choix politiques puisse être présente.

Hervé Beaudet : Vous raccourcissez un peu qu'on va artificialiser 9 hectares au site des Goulas. Ce n'est pas vrai monsieur Balestrat. Comme j'ai dit, on ne va pas faire le débat ce soir. Mais je pense qu'il est faux aujourd'hui, et vous le savez, de dire que l'on va artificialiser 9 hectares aux Goulas. Ce n'est pas ce que porte le projet. On reprendra les discussions. Il n'y a pas de souci. Mais vous

dire que le projet est abandonné. Non, il n'est pas abandonné.

Laurent Thibaud : Donc, effectivement, le projet des Goulas n'est pas abandonné, mais suspendu pour l'instant parce qu'il va y avoir des délibérations. Mais par contre, sur les leçons sur l'écologie, monsieur Balestrat, sachant que vous êtes depuis quelques jours attaché parlementaire de la seule personne qui se dit écologiste et qui soutient les méga-bassines, il faudrait éviter quand même.

Hervé Beaudet : Monsieur Balestrat, tout le monde a le droit de s'exprimer. Je n'ai pas entendu d'insultes et de choses qui pourraient être offensantes. Alors vous avez la parole, mais on ne va pas s'éterniser. On va voter l'aménagement de la place Lacote. C'est ce qui m'intéresse ce soir.

Yoann Balestrat : Et nous voterons favorablement. Je veux juste dire que dans la tenue de nos débats, on a tous des engagements publics, mais on a aussi nos vies personnelles et professionnelles. Et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui est évoqué mon travail... le métier que j'exerce, je pense que sincèrement, alors là, je vais même le dire comme je le pense, je pense que beaucoup autour de cette table sont choqués par ce genre d'intervention qui n'apporte rien au débat, absolument rien au débat, et qui en plus, Elle est doublement incroyable puisqu'elle est fausse. Donc moi, je vous invite à regarder ce que font les responsables politiques publics et à arrêter les fake news et le buzz. Et que quand on est fidèle à ces valeurs, eh bien, on s'oppose au projet d'artificialisation des goulasses. Et je demande juste au sein de cette assemblée qu'on se respecte, qu'on débattenne des projets, qu'on débattenne des valeurs, qu'on se pousse les uns les autres dans nos retranchements, pourquoi pas, pour voir la solidité de nos arguments. Mais là, je suis carrément scotché par rapport au fait qu'on fasse référence. Et moi, je vous demande, monsieur le maire, dans ces cas-là, de jouer votre rôle de police, puisqu'il ne faut pas oublier que vous n'êtes pas autour de cette table uniquement le chef d'une majorité. Vous êtes également l'animateur des débats et en tout cas le garant. des bons échanges et vous voyez, je vous fais entièrement confiance pour assumer et gérer cette mission. Donc je vous demande, si l'ensemble des collègues sont d'accord, qu'on ne s'interpelle pas sur des choses qui ne relèvent absolument pas de l'engagement public, qui n'apportent rien au débat et qui, par ailleurs, je le redis, est faux et archi faux.

Hervé Beaudet : Je pense m'en sortir pas trop mal en étant l'animateur et garant des débats. Monsieur Balestrat , j'ai pas entendu effectivement ça peut vous énervez, vous choquez, peu importe le mot. Mais je n'ai pas entendu d'insultes et je n'ai pas entendu de choses qui n'étaient pas respectueuses. C'est ce que je veux dire. Mais j'entends ce que vous dite

Yoann Balestrat : Mais ça veut dire que demain, on va regarder avec qui on boit un verre. Demain, ça veut dire qu'on va nous faire référence.

Mais si, je suis désolé, je le dis. Ce sont des éléments qui relèvent de la vie privée. Je veux dire, il n'y a pas de raison qu'on fasse référence à mon travail, en fait.

Hervé Beaudet : Mais il n'y a pas de souci, je crois qu'il faut que l'on garde tous notre calme.

Yoann Balestrat : Non mais je garde, mais en fait, c'est que je suis passionné, c'est pas que je perds mon calme, je suis passionné par l'engagement public, et je le redis, je ne comprends pas ce que ces genres d'arguments viennent faire autour de la table, on parle des goulas, et là, on fait une extra-polation pour nuire. Moi, je vous mets juste face à une contradiction qui, pour moi, énorme et béante entre ce qu'on veut faire place lacote, c'est bien, on va faire un îlot de fraîcheur, on vous soutient, en même temps c'est pas artificialisé donc c'est pas vraiment un îlot, mais c'est bien, le projet va dans le bon sens on soutient sans aucun problème, et de l'autre un projet d'aménagement au niveau des Goulas qui est destructeur. Donc, il n'y a pas de cohérence.

Hervé Beaudet : Non, mais vous dites que c'est destructeur, monsieur Balestrat. Je ne peux pas vous laisser tout dire aussi autour de cette table.

Yoann Balestrat : N'ayant pas d'argument à nous opposer, vous allez, si je puis dire, pour en faire un peu d'humour, sur un autre terrain qui n'élève absolument pas le débat. Et puis me dire que je m'énerve, je ne m'énerve pas. Je suis passionné.

Hervé Beaudet : Je n'ai pas dit que vous vous énerviez, monsieur Balestrat. J'ai dit que tous autour de cette table, il fallait qu'on garde notre calme. Et soyez certains, monsieur Balestrat, quand vous dites que vous êtes passionnés, mais on est tous passionnés autour de cette table. Ce n'est pas que Yoann Balestrat qui est passionné.

Yoann Balestrat : Ah, mais je n'ai jamais dit ça.

Hervé Beaudet : Ah, mais monsieur Balestrat, il faut faire attention aux mots que vous employez, la manière dont vous les dites, monsieur Balestrat, tout simplement. Soyez certains de notre passion et soyez certains de notre engagement autour de cette table, monsieur Balestrat. Ne doutez pas une seule seconde. Je peux vous rappeler certaines choses. Je pense qu'on n'est pas là au hasard autour de cette table, quelle que soit la liste, on est tous engagés pour notre commune, on est tous passionnés.

Yoann Balestrat : Alors là, il n'y a pas de difficulté. C'était juste quand vous me faites la petite phrase parce que vous savez que ça va me faire réagir et ça va encore fonctionner de me dire vous perdrez votre calme.

Hervé Beaudet : Non, je n'ai pas dit que vous perdiez votre calme, j'ai dit qu'il fallait qu'on le garde les uns les autres.

Yoann Balestrat : J'arrête là parce que c'est très chaud. Je prends les choses en fait à cœur et je trouve que, encore une fois, je suis très triste.

Hervé Beaudet : Oui, mais vous détournez mes propos, monsieur Balestrat. Vous n'y arriverez pas comme ça, monsieur Balestrat.

Yoann Balestrat : En fait, c'est compliqué d'aller au bout, mais je suis triste que si d'autres personnes que notre groupe trouvent que ce genre d'intervention n'est absolument pas approprié, j'espère que ce sera dit au sein du groupe majoritaire et que ça ne se reproduira pas. C'est la seule chose que je vous demande.

Vincent Jarry : Très simplement, puisque vous dites que je dis des choses fausses, je rappelle que Mme Delphine Bateau s'est prononcée favorablement aux mégabassines avec un certain nombre d'aménagements, contrairement à tous les écologistes qui se sont prononcés contre. C'est donc une réalité simple et nette. Les autres écologistes ont soutenu la lutte contre les mégabassines. Et je rappelle que l'écologie sans lutte, c'est du jardinage.

Hervé Beaudet : Et donc, on ne va pas faire un débat. Vous me dire d'arbitrer, de jouer mon rôle de police. Je n'aime pas faire le policier, ce n'est pas dans mon ADN monsieur Balestrat. Mais là aujourd'hui, je le fais on clôt, on vote sur la place Lacote. Je crois que tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer, en ne s'insultant pas et en se respectant, je n'ai pas entendu d'insultes et je n'ai pas entendu de choses irrespectueuses. A partir de là, voilà, je suis garant.

⇒ délibération approuvée à l'unanimité

- Approbation du principe de recours à une concession de service pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires (rapporteur Anaïs Branthome)

⇒ délibération adoptée à l'unanimité

- Rénovation du sol sportif du Palais des sports – Demande de subvention (rapporteur Christian Péan)

⇒ délibération adoptée à l'unanimité

- Révision du règlement de fonctionnement de « La Parenthèse Jeunes »

⇒ délibération adoptée à l'unanimité

- Cession en ligne de matériel inutilisé (rapporteur Michèle Brenac)
⇒ délibération adoptée à l'unanimité
- Modification statutaire CCPOL – Gites de la chassagne (rapporteur Thierry Granet)
⇒ délibération adoptée à l'unanimité
- Remerciements (Tess Viala-Nouaille)

Monsieur le maire, mes chers collègues, l'association des amis des mots remercie la municipalité pour le prêt de matériel.

Hervé Beaudet : Marie-Claude Bacle avait évoqué son départ en retraite, on l'avait applaudi. Là, ça y est, c'était sa dernière séance. Et donc, il vous a proposé quelques rafraîchissements à côté pour saluer la dernière séance et le départ en retraite de Marie-Claude Bacle.

Yoann Balestrat : peut-être avant de passer au moment festif, si vous me le permettez. Et je vous laisse la parole, mais un mot pour Élise Bélanger et Monique Dupuis, qui nous ont quittés. toutes nos pensées au sein de l'Assemblée pour Élise Bélanger et Monique Dupuis, ancienne élue.

Hervé Beaudet : Nous pensons fort à elle en ce moment. On fera un moment de recueillement, mais comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est des conditions un peu compliquées, un peu difficiles, mais bien sûr qu'on fera ensemble un moment de recueillement pour tous ces gens-là, évidemment. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et tous et je lève la séance et à tout de suite à côté.

La séance s'est terminée à 20h30



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)

écrit par Pierre Despain | 12 juillet 2026



Le 2 juin 2026 s'est tenue une réunion du Conseil Municipal. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Il est 18h30, le maire, M. Hervé Beaudet, prend la parole et procède à l'appel :

Michèle Brenac était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Catherine Feder était absente, non représentée.

Simon Gaudré était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Vincent Jarry était absent, représenté par Esther Coquet.

L'ordre du jour de la séance est :

- Adhésion Focus Numérique
- Attribution de compensation – 2026
- Désaffectation – Parcelle DY n° 349
- Déclassement – Parcelle DY n° 349
- Cession parcelle DY n° 349 à la SCI FRESNEL
- Elections professionnelles
- Signature d'un acte modificatif au marché de travaux de rénovation du premier et du deuxième étage de la maison des Charmilles – Lot 3: Isolation, faux-plafonds, plaque de plâtre, peinture, menuiseries intérieures
- Rétrocession d'une concession – Case 11099
- Rétrocession d'une concession – Case 11074

- Rétrocession d'une concession – Case 11075
- Tarifs – TLPE 2027
- Tarifs repas AESH et tarif spécifique
- Composition du Conseil d'administration de Saint-Junien Habitat
- Composition du Conseil d'administration du CCAS
- Proposition d'une liste de membres afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs
- Remerciements
- Décisions du Maire

Les délibérations en détail sont disponibles ici: [Convocation du CM 02.06.2026 + Ordre du jour + Délibérations](#)

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Il n'y a eu ni débat ni intervention.

La séance s'est donc terminée à 19h08.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)

- [Commissions municipales](#)
- [Communauté de Communes POL](#)
- [Commissions municipales 2020-2026](#)
- [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)

écrit par Delphine Gentil | 12 juillet 2026



La deuxième réunion du Conseil Municipal de cette nouvelle mandature s'est tenue le jeudi 9 avril 2026. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé, sachant que :

Anaïs Branthome était absente, représentée par Philippe Herbrecht.

Mireille Chabaud était absente, représentée par Julia Sebbah.

Esther Coquet était absente, représentée par Vincent Jarry.

Alex Gerbaud était absent, représenté par Thierry Granet.

Khadija Yanouri était absente, représentée par Yoann Balestrat.

Le Maire a fait une parenthèse au cours de l'appel afin de souhaiter la bienvenue à Christophe Gentil d'Energie citoyenne au sein de l'assemblée (*NDLR : en remplacement de Jean-Sébastien Piel*).

Le maire a désigné Jérémy Boireau comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Vote du Compte Financier Unique – Budget Général- Exercice 2025.
2. Vote du Compte Financier Unique – Budget Camping- Exercice 2025.
3. Vote du Compte Financier Unique – Budget Energie photovoltaïque- Exercice 2025.
4. Vote du Compte Financier Unique – Budget Pompes funèbres- Exercice 2025.
5. Affectations des résultats – Budget Général- Exercice 2025.
6. Affectations des résultats – Budget Camping- Exercice 2025.
7. Affectations des résultats – Budget Energie photovoltaïque- Exercice 2025.
8. Affectations des résultats – Budget Pompes funèbres- Exercice 2025.
9. Fixation du taux d'imposition – Exercice 2026.
10. Adoption des budgets primitifs – Exercice 2026.
11. Subventions allouées aux associations.
12. Montant de la subvention attribuée au CCAS pour 2026 et modalités de versement.
13. Constitution de provision pour contentieux sur le budget général.
14. Fongibilité des crédits.
15. Création des commissions et désignations des membres.
16. Désignations des représentants dans divers conseils administrations.
17. Fonctionnement et élection des membres de la commission d'appel d'offres et des autres commissions communales spécifiques aux marchés publics.
18. Majoration de crédit d'heures alloué pour l'exercice des mandats locaux.
19. Réalisation d'un dojo au Palais des Sports – Demande de subvention au Département de la Haute-Vienne.
20. Terrain de rugby – Rénovation des tribunes et mise en conformité – Demande de subvention au Département de la Haute-Vienne.
21. Maison des Charmilles – Signature d'un acte modificatif au marché de travaux de rénovation du premier et du deuxième étages – Lot 2 : couverture zinguerie.
22. Éclairage public – Modifications des modalités de fonctionnement de l'éclairage public – Ajustement des plages horaires et suppression de l'extinction estivale totale en agglomération.
23. Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place

d'une collecte de dons à l'occasion des travaux de sauvegarde de la Collégiale.

24. Remerciements.

25. Décisions du Maire.

Les délibérations en détail sont disponibles ici: [CM du 09.04.2026 – Convocation + Ordre du jour + Délibérations](#)

Comptes financiers uniques 2025 et affectation des résultats

Le Conseil vote à l'unanimité l'intégralité des Comptes Financiers Uniques (CFU) pour l'exercice 2025 (Budget Général, Camping, Énergie Photovoltaïque, Pompes Funèbres) puis l'affectation des résultats respectifs, hormis en ce qui concerne spécifiquement l'affectation des résultats du budget Énergie photovoltaïque.

Anne-Marie Chenu sollicite sur ce point la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans le prolongement des échanges qui ont eu lieu lors du mandat précédent, nous souhaiterions que les résultats dégagés viennent soutenir l'investissement, dans une logique de développement en régie de l'énergie photovoltaïque.

Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

Le Maire manifeste son accord sur différentes possibilités s'offrant à la commune en termes d'investissements. Le remboursement de la dette d'installation n'est pas pertinent puisque l'installation des panneaux photovoltaïques sur le Palais des Sports a été intégralement financée. Pour ce qui est du renouvellement du matériel, il n'existe pas de besoins en l'état. En revanche, le résultat de 48002,76€ pourrait être affecté à l'installation d'un matériel supplémentaire. Une étude est en cours de finalisation pour une installation sur les bâtiments du centre technique communal, dont le coût pourrait être de l'ordre de la somme discutée.

L'affectation de ce résultat est dès lors, avec l'abstention des élus d'Énergie Citoyenne, voté à la majorité.

Fixation du taux d'imposition 2026

Le Conseil vote à l'unanimité la reconduction des taux appliqués sur les 10 exercices budgétaires précédents, en dépit d'un contexte financier très contraint.

Adoption des budgets primitifs 2026

Transparence, réalisme et sincérité prévalent pour la préparation par les services d'un premier budget pour cette nouvelle mandature dans des conditions particulières avec un cadrage de l'Etat tardif. Reflet des objectifs, des priorités et engagements de la majorité, ce budget vise à répondre aux besoins des concitoyens avec un maintien d'un haut niveau de services publics et de l'investissement.

Le récapitulatif des montants des lignes budgétaires des budgets concernés est fait par Nadège Coucaud, adjointe, qui remercie vivement les équipes pour le travail rigoureux effectué.

Prise de parole de Yoann Balestrat au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme cela a déjà été dit lors du débat d'orientation budgétaire, le contexte financier des collectivités territoriales est marqué par de fortes contraintes et par une grande incertitude.

C'est là principalement le résultat de politiques nationales mais aussi de bouleversements internationaux. Il nous faut, en quelque sorte, composer avec ces paramètres qui nous échappent.

La question essentielle porte donc, pour les élus que nous sommes, sur les priorités que nous fixons dans l'utilisation des marges de manœuvres – restreintes mais réelles – dont nous disposons.

Nous nous rejoignons sur certains projets ; nous avons des divergences sur d'autres. Nous souhaitons nous positionner au cas par cas, au regard de chaque dossier, toujours dans un esprit de sérieux et de responsabilité. Or, le vote du budget ne permet pas d'adopter une position nuancée. C'est pourquoi, sans nous opposer a priori et sans valider a priori, nous nous abstiendrons sur le budget général. Nous validerons les budgets annexes, circonscrits à une activité, en saluant votre ouverture en matière d'investissement pour le budget « énergie photovoltaïque », demande formulée chaque année par notre groupe.

Enfin, à travers ce moment qu'est le vote du budget, nous tenons à remercier l'ensemble des agents communaux qui, au plus près des citoyens, assurent remarquablement leurs missions, donnant sens au quotidien au service public. Nous saluons aussi nos associations qui chaque jour apportent dans notre ville solidarité, cohésion et dynamisme. Elles méritent le soutien qui est collectivement le nôtre et que nous manifesteront unanimement à travers la délibération dédiée à venir.

Je vous remercie.

Réponse du Maire : le budget émane d'un travail des commissions (*NDLR : lors du précédent mandat...*). Le vote va se faire budget par budget, comme prévu. Des arbitrages ont été faits car les demandes étaient bien plus élevées que ce que la collectivité est en mesure de pouvoir investir.

Le budget général est adopté à la majorité, nos 6 élus s'abstenant. Les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

Subventions aux associations et au CCAS

La Ville souhaite réaffirmer son soutien au tissu associatif local en maintenant le montant total des subventions attribuées lors de l'exercice précédent.

L'attribution des subventions aux structures listées, selon les montants proposés, est adoptée à l'unanimité des votants (retrait des élus membres de bureaux d'associations, soit 6).

Il en est de même pour le montant de la subvention attribuée au CCAS pour 2026 et des modalités de versement proposées. Le Maire précise que l'augmentation provient de la création d'un demi-poste supplémentaire pour les besoins du service et surtout à l'élargissement des créneaux à deux demi-journées de plus pour le Liberbus et donc au paiement des chauffeurs de bus, service qui correspond à un réel besoin. La délibération relative à la subvention 2026 allouée au CCAS est adoptée à l'unanimité.

Constitution de provision pour contentieux sur le budget général

Bien qu'il s'agisse d'une délibération purement technique relevant des bonnes pratiques budgétaires (constitution d'une provision de 3000 euros), Yoann Balestrat avait préalablement informé le Maire que les membres groupe Énergie citoyenne ne prendraient pas part au vote, le contentieux concerné étant celui de La Giboire dont Énergie citoyenne est à l'initiative.

La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Fongibilité des crédits

Délibération technique permettant au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors charge de personnel) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles d'investissement afin d'éviter de devoir recourir à des délibérations pour chaque changement budgétaire mineur.

Votée à l'unanimité.

Création des commissions et désignations des membres

Il est proposé et voté à l'unanimité de créer les 12 commissions, dont la nature et la composition sont jointes à la délibération.

Le Maire indique qu'il a été proposé à Énergie citoyenne d'avoir deux membres par commission et qu'un seul membre l'a été effectivement selon notre choix. (NDLR : le groupe comporte 6 élus et le nombre de commissions est passé de 9 à 12 entre les deux mandats. 5 élus sur 6 sont actifs : il faut réussir à allier engagement public et vie professionnelle. L'objectif du groupe est de s'investir pleinement et sérieusement dans les missions, sachant qu'en cas d'absence à une réunion un autre membre du groupe peut siéger dans la commission.)

Désignations des représentants dans divers organismes et fonctionnement et élection des membres de la commission d'appel d'offres et des autres commissions communales spécifiques aux marchés publics

À l'unanimité, le Conseil adopte les listes construites après échanges.

Majoration de crédit d'heures alloué pour l'exercice des mandats locaux

La majoration du crédit d'heures à hauteur de 30% des droits légalement accordés au bénéfice des élus est approuvée à l'unanimité.

Projets de travaux (Dojo au Palais des Sports, Tribunes de rugby, Maison des Charmilles)

En ce qui concerne le dojo, Christophe Gentil intervient au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Comme indiqué lors du mandat précédent, nous soutiendrons tout projet qui vise à améliorer les conditions de pratique du judo, l'infrastructure actuelle montrant depuis un certain temps ses limites.

Cependant, nous restons convaincus de la pertinence de réfléchir à un projet de « Centre des arts martiaux et des sports de combat » dans notre commune afin de répondre aux besoins des différentes disciplines et de faciliter tant les entraînements de tous que l'organisation de compétitions.

Nous espérons donc pouvoir engager avec vous et avec les représentants des clubs concernés la possibilité d'un tel projet.

Je vous remercie.

Le Maire n'écarte pas la possibilité de réfléchir à un tel projet. Le choix de la mairie est de mettre à disposition du club de judo au Palais des Sports 400m2 complémentaires à l'utilisation d'autres salles. Didier Lekiefs intervient sur le fait que le bâtiment de la SNCF, comme

envisagé dans notre programme, n'est pas à vendre, face à un projet mûrement réfléchi et prêt à être mis en œuvre. Le Maire en appelle alors aux clubs d'arts martiaux pour potentiellement s'organiser en vue de la création d'un centre commun.

Yoann Balestrat reprend la parole « *L'idée est précisément de réfléchir collectivement. On a émis lors de la campagne, et vous l'avez bien relevé, un positionnement qui était possible, en tout cas qu'il nous semble pertinent d'envisager, en termes d'équilibre territorial sur la commune, d'infrastructures, de lien avec la gare (accessibilité y compris lors de compétitions). On n'a jamais dit que le projet était ficelé, c'est une piste de réflexion. On soutient ce projet évidemment sur le dojo mais l'important c'est d'aller plus loin : on parle beaucoup du judo et il y a d'autres disciplines au niveau des arts martiaux qui ne se retrouvent pas forcément dans ce projet-là. Bien sûr qu'il est utile, mais il ne répond pas entièrement à tous les besoins. Lorsque ça bouchonne sur certains créneaux, lorsqu'il y a des manques, évidemment ça crée un déficit d'attractivité pour ces disciplines-là. Il faut aborder cette question ensemble, à moyen ou à long terme : ce n'est pas pour demain. On soutient cette délibération conformément à ce que l'on a fait précédemment. Mais nous avons beaucoup d'arguments pour un autre projet : il ne faut pas l'écarter d'un revers de main et jauger ensemble sa faisabilité et le calendrier qui pourra aller avec. »*

Yoann Balestrat remercie également le Maire qui précise y réfléchir et indique qu'il est fort agréable de travailler dans ces conditions, d'avoir une main tendue sur un tel sujet.

Le Maire résume la situation : la Mairie va améliorer les conditions pratiques d'urgence pour ce sport de 560 licenciés, ce dont on peut se féliciter.

La délibération est adoptée à l'unanimité, tout comme celle concernant la rénovation des tribunes et la mise en conformité du terrain de rugby ainsi que la signature d'un acte modificatif concernant le lot couverture zinguerie des travaux de rénovation de la maison des Charmilles.

Modification du fonctionnement de l'éclairage public

La proposition, suite au bilan dressé pour les deux périodes estivales écoulées d'expérimentation d'une coupure totale de l'éclairage urbain, est d'avancer à 5h30 l'allumage matinal pour accompagner les actifs et les premiers déplacements et de repousser l'extinction nocturne à 00h00 afin de sécuriser les activités commerciales et culturelles tardives, avec une souplesse d'adaptation aux manifestations publiques. L'amortissement des coûts induits est prévue.

Intervention de Corinne Guillot au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Notre groupe apportera son soutien à cette délibération qui correspond à la demande formulée à plusieurs reprises au cours du mandat précédent, notamment lors des conseils municipaux des 6 avril 2023 et 28 mars 2024 qui avaient alors donné lieu à de denses débats...

L'expérimentation, en nuit profonde et à des endroits ciblés (zones dangereuses ou très fréquentées), de dispositifs d'éclairage avec détecteurs de présence ou variateurs d'intensité, est une piste complémentaire que l'on vous propose d'étudier ensemble pour parfaire le dispositif. Il nous faut également faire preuve d'attention et de vigilance par rapport à l'éclairage de certains arrêts de bus pour les scolaires, en zone rurale.

Je vous remercie par avance pour le travail qui sera mené conjointement.

Réponse du Maire : les choses évoluent. Des choses n'existaient pas il y a deux ans, notamment sur la partie festive et culturelle. On a maintenant un retour. Une étude existe aujourd'hui, comme cela vous l'a été expliqué, qui va permettre d'établir un plan pluriannuel d'investissements pour l'éclairage public.

La proposition est votée à l'unanimité.

Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons à l'occasion des travaux de sauvegarde de la Collégiale

Thierry Granet explique les problèmes au niveau de la charpente et de la couverture du chœur de la collégiale, mettant en péril cet édifice historique. Un diagnostic est en cours de finalisation, contraignant quant aux travaux à mener (travaux d'urgence puis de restauration). Une collecte de dons est prévue, par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

Question de Benoît Lambert au nom du groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous souhaiterions juste savoir si la Société des Vieilles Pierres, association d'histoire et de patrimoine de Saint-Junien, a été contactée pour être associée d'une manière ou d'une autre à ce projet car son expertise peut être très utile dans ce dossier.

Je vous remercie.

Thierry Granet explique qu'en ce qui concerne les travaux pour les édifices classés « monuments historiques », la loi impose une procédure extrêmement précise à laquelle nul ne peut déroger. Cette loi impose le recrutement d'un architecte du patrimoine, laquelle travaille à l'élaboration d'un diagnostic de l'état de la collégiale depuis l'automne dernier. Un travail est mené avec différentes structures spécialisées du Département et de la Région Nouvelle-Aquitaine, les

dossiers de financement sont en cours pour un dossier qui va largement dépasser le million d'euros. Le dossier est complexe pour la Mission Bern, pour participer au loto du Patrimoine (décision qui sera connue en fin d'année). Il a été monté dans un délai très contraint grâce à l'implication des agents qui a permis de le transmettre en temps et en heure. L'objet de la délibération est d'établir une convention avec la Fondation du Patrimoine pour une souscription publique et une participation équivalente au financement. À l'heure actuelle, il s'agit de trouver les financements et de finaliser les diagnostics techniques. Il sera ultérieurement approprié de solliciter la Société des Vieilles Pierres pour apporter son soutien au projet en participant à la souscription pour la faire vivre et en s'intéressant à la communication associée (pourquoi pas par le biais d'une soirée conférence). Les sociétés patrimoniales seront associées à ce projet comme tout citoyen.

Yoann Balestrat prend la parole pour insister sur l'intérêt de solliciter une association ayant la connaissance historique et culturelle de la commune.

Le Maire revient quant à lui sur le projet à ce stade et les démarches impératives correspondantes, avant toute consultation des associations. Il rappelle que les élus d'Énergie citoyenne feront partie du jury pour statuer sur la place Lacôte.

Thierry Granet insiste sur l'urgence des travaux et donc des démarches associées qui n'en sont qu'à leur début.

Yoann Balestrat insiste sur le fait qu'en être au début du projet est justement le moment opportun pour associer des partenaires. Cela n'a aucun sens quand tout est ficelé. Dans le cas d'espèce, les avis et compétences de la Société des Vieilles Pierre seraient fort utiles.

La délibération est votée à l'unanimité.

Remerciements.

Tess Viala-Nouaille transmet les remerciements de l'Union départementale pour les Associations Familiales pour le prêt de la salle Amédée Burbaud ainsi que ceux de Stéphane Cibert, directeur des soins au centre hospitalier de Saint-Junien, pour l'aide apportée à l'occasion de la semaine des soins palliatifs.

Décisions du Maire.

[Décisions – CM du 09.04.2026](#)

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beaudet annonce la clôture de la séance à 20h10.



énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Conseil Municipal du 21 mars 2026

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026



Le 21 mars 2026 s'est tenue la réunion d'installation du Conseil Municipal de la nouvelle mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Nadège Coucaud était absente, représentée par Hervé Beaudet.

Catherine Feder était absente, représentée par Alex Gerbaud.

Benoît Lambert était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Laure Mura était absente, représentée par Lucien Coindeau.

Début de la séance à 9h00. Présidée normalement par Michèle Brenac, doyenne de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Maire. Cependant, Hervé Beaudet, sans aucune justification, a ouvert la séance, fait l'appel puis lu un discours d'introduction avant de céder sa place à Michèle Brenac.

Avant de passer à l'élection du Maire, Hervé Beaudet prend la parole pour remercier les électeurs pour la confiance renouvelée, tout en reconnaissant la lourde responsabilité qui pèse sur lui et son équipe pour les six ou sept années à venir. Il a rappelé les chiffres de l'élection. Il y a eu 8482 inscrits, 5309 votants, 168 blancs, 212 nuls et donc 4929 suffrages exprimés. La liste « Saint-Junien de toutes nos forces ! Ensemble construisant l'avenir » a obtenu 1812 voix, soit

36,76%, ce qui lui octroie 6 élus. Et la liste « Ensemble pour Saint-Junien » a obtenu 3117 voix, ce qui fait un score de 63,24%. Elle obtient un total de 27 élus.

Élection du maire

Michèle Brenac en poste de présidente de l'assemblée, présente le déroulement vote pour le Maire. Les assesseurs sont désignés parmi les deux plus jeunes élus de chaque liste, soit Tess Viala-Nouaille pour la majorité et Yoann Balestrat pour notre groupe.

Notre liste ne présente aucun candidat, Hervé Beaudet est donc le seul en lice. Résultats : 7 votes blancs et 26 voix en faveur d'Hervé Beaudet.

Les votes blancs proviennent de notre groupe (6) et d'un membre de la majorité, ce qui mérite d'être souligné...

Après son élection, Hervé Beaudet a remercié les conseillers pour leur confiance et a souligné que ce nouveau mandat s'inscrivait dans la continuité d'une action municipale stable, tout en promettant de ne pas tomber dans l'immobilisme. Il a affirmé sa volonté de maintenir l'union de la gauche et de travailler en étroite collaboration avec les habitants, les agents municipaux et le tissu associatif pour préserver l'identité de Saint-Junien. Enfin, il s'est engagé à assurer une attitude respectueuse envers l'opposition tout en menant les projets ambitieux prévus au programme, malgré des contraintes budgétaires croissantes.

Yoann Balestrat a alors pris la parole :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Tout comme je l'ai fait dimanche dès la proclamation des résultats, je vous adresse ici au nom des membres du groupe Énergie citoyenne nos félicitations républicaines pour votre réélection.

Ce qui pourrait apparaître comme un simple usage est en réalité une marque de respect vis-à-vis de notre démocratie dont la vitalité est mise à mal.

Car dans ce scrutin, c'est malheureusement l'abstention qui a fait le meilleur score entre nous tous, 3173 électeurs ayant fait le choix de ne pas s'exprimer. Cette situation interroge et nous invite à la réflexion, en tant que responsables publics. Sans nier les rapports de force établis à partir des suffrages exprimés, ce constat

attristant et inquiétant nous amène à faire preuve d'humilité collective et à relativiser la notion de majorité.

Désormais, l'enjeu démocratique réside dans votre volonté de rassembler, de fédérer, d'unir jusqu'à notre liste, jusqu'aux électeurs qui nous ont fait confiance.

1812 citoyens ont dit préférer un autre projet pour Saint-Junien ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit vouloir une autre façon d'exercer les responsabilités et de prendre les décisions ; allez-vous leur tendre la main ?

1812 citoyens ont dit soutenir une autre équipe pour notre ville ; allez-vous leur tendre la main ?

Bien sûr, vous serez jugé sur la mise en place de votre programme, c'est là une chose normale. Mais vous le serez également tout autant voire plus sur votre capacité à considérer, à respecter et à écouter la minorité. N'oubliez pas que le débat public est une chose plus que précieuse : il est l'essence même de la démocratie.

Nous avons toujours travaillé pour l'intérêt de Saint-Junien et nous continuerons à le faire, dans un esprit de liberté et de responsabilité. Nous le devons à tous nos concitoyens, quel qu'ait été leur choix dans cette élection. Nous le devons à notre ville, passion qui nous anime. L'engagement, le sérieux, la détermination et l'ouverture resteront nos maîtres-mots.

Je vous remercie.

Le Maire répond qu'ils ont des engagements et qu'ils assumeront le programme sur lequel les Saint-Juniaudes et les Saint-Juniauds leur ont donné mandat.

Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Il faut ici déterminer le nombre d'adjoints, puis la liste des adjoints.

Il est proposé de valider le nombre d'adjoints à 9.

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne (conformément à notre engagement, nous considérons qu'il est possible d'avoir un exécutif municipal plus resserré et nous défendons la parité

au sein de la municipalité entendue comme le maire et ses adjoints).

Il faut ensuite voter pour la liste des adjoints, une seule liste candidate :

1. Laurent Thibaud
2. Nadège Coucaud
3. Thierry Granet
4. Julia Sebbah
5. Didier Lekiefs
6. Stéphanie Tricard
7. Lucien Coindeau
8. Esther Rasoa Fenosoa
9. Alex Gerbaud

Voté à la majorité, 6 votes blancs (les élus Énergie citoyenne).

(Note du rédacteur : on est loin du symbole que Nadège Coucaud avait soulevé [en mars 2024](#) quand elle se félicitait que la municipalité soit maintenant en parité parfaite, et que c'était un symbole fort...)

Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu

Hervé Beaudet fait la lecture de l'introduction de la charte de l' élu local : [Charte de l' élu local – introduction](#)

La charte complète (135 pages) : [Charte de l' élu local](#)

Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le conseil municipal choisit parmi les 31 points énumérés à l'article L. 2122-22 du CGCT lesquels il souhaite déléguer au maire. Il nous est proposé de valider 29 points sur les 31 possibles.

[CM-20260321-1](#)

Khadija Yanouri a pris alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme notre groupe l'avait déjà fait remarquer lors du mandat précédent, la délibération qui nous est soumise n'est pas anodine. Concrètement, il nous est demandé en tant que conseillers municipaux de nous dessaisir, de façon permanente, au profit du Maire, de certaines compétences.

Nous pouvons comprendre l'objectif d'efficacité de l'action administrative qui nous est présenté comme la justification de cette proposition. Mais de telles délégations ne doivent pas amputer notre assemblée de compétences pouvant revêtir un aspect stratégique et ne doivent pas restreindre l'information a priori des élus. Vous connaissez notre attachement à la transparence.

Tous les items n'ont pas la même importance. Quand on regarde de plus près ce qu'il est proposé de déléguer, il est par exemple question de la possibilité de procéder à la réalisation d'emprunts pouvant aller jusqu'à 3 millions d'euros ou de la possibilité de réaliser des lignes de trésorerie pour un montant maximal de 1,5 million d'euros. Ce n'est pas rien et aucun élément ne justifie une délégation permanente au Maire.

Il serait préférable que, notamment sur ces points majeurs, il incombe au conseil municipal de se positionner.

Nous avons également noté que sur les 31 items qui peuvent être délégués, votre majorité propose d'en retenir 29, ce qui est élevé... et en progression puisque – nouveauté 2026 – vous souhaitez y ajouter les mandats spéciaux qui ont fait débat à plusieurs reprises durant le mandat précédent.

C'est pourquoi nous ne pourrions que voter contre cette délibération.

Je vous remercie.

Le Maire répond tout d'abord en sous-entendant que nous mettons de la suspicion dans cette délibération. Il rappelle que c'est une question d'efficacité administrative pour permettre une fluidité dans le suivi

des dossiers et un gain de temps. Il rappelle enfin qu'ils ont été élus dans la continuité et que c'est ce qui se fait depuis 2020. Coupant court à toute discussion, il met la délibération au vote.

Voté à la majorité, nos 6 élus votant contre.

Création d'un poste de collaborateur de cabinet

Il est proposé de valider la création d'un poste pour le Directeur de Cabinet. (En effet, les fonctions du précédent directeur de cabinet ont cessé automatiquement dès le début de cette réunion.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-2](#)

Voté à l'unanimité.

Indemnités de fonction allouées au Maire et aux adjoints et conseillers délégués

Il est proposé de valider le montant de base des indemnités des élus. Le montant global mensuel maximum pour l'ensemble des indemnités non majorées est de 13 359,11 €. Il est proposé de valider par la même délibération la création de 11 conseillers délégués. Le montant brut mensuel des indemnités étant donc de :

- Maire (1) : 1829,18 €
- Adjoints (9) : 781,00 €
- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Plus de détails dans la délibération suivante.

Je prends alors la parole :

Monsieur le maire,

Si vous le permettez, mon intervention va concerner cette délibération et la suivante, pour des raisons pratiques, puisqu'elles sont très liées.

Tout d'abord, effectivement, on peut constater une légère baisse de l'enveloppe globale consacrée aux indemnités. On ne peut que s'en féliciter. Cela aurait pu être réduit de manière un peu plus nette pour envoyer un signal plus fort aux concitoyens.

On peut regretter d'être resté sur 9 adjoints et 11 conseillers délégués, le maximum possible. Et on peut regretter aussi que l'effort de baisse ne soit supporté que par les conseillers délégués.

Enfin, on peut regretter aussi l'absence d'indemnités, même faibles. à titre symbolique, pour les conseillers municipaux qui n'ont pas de délégation et ça aurait permis un peu plus d'équité sur l'ensemble des membres de cette assemblée.

Merci.

Hervé Beaudet commence par dire que les mandats se suivent et se ressemblent. (*Note du rédacteur : effectivement, notre groupe, lui, ne change pas d'opinions ni ses principes.*) Il dit que nous n'avons pas les mêmes vues sur le sujet. Le maire a défendu le maintien des indemnités en les présentant non comme une rémunération ou un enrichissement, mais comme une compensation nécessaire pour permettre à des citoyens aux profils variés d'exercer un mandat sans que l'argent ne devienne un facteur d'exclusion sociale. Il a argumenté que réduire ces indemnités risquerait d'aggraver la crise des vocations, citant les démissions massives de maires et les sièges vacants comme preuve que l'urgence est d'attirer de nouveaux engagements plutôt que de décourager les candidats.

J'ai alors répondu que notre demande ne visait que l'enveloppe concernait que les adjoints et conseillers délégués, pas le Maire. J'ai ensuite indiqué que je ne pensais pas que dire que le montant des indemnités permet d'attirer les gens à la politique était un bon signal, parce que ce sont des indemnités, justement. On ne doit pas venir faire de la politique pour ça, en tout cas, selon moi. Ne comprenant rien à nos demandes, il m'interpelle sur le fait de savoir s'il faut faire du cas par cas pour chaque personne puis passe la parole à Vincent Jarry.

Celui-ci voulait rappeler que dans notre programme, la baisse des indemnités des élus était censée servir à financer un poste de policier, ce qui, selon lui, met en danger la démocratie... (*Note du rédacteur : ????*)

Yoann s'étonne de cette intervention et maintient l'engagement défendu durant la campagne par notre groupe. Il rappelle que de toute façon, sauf si la majorité décidait de nous tendre la main, ce ne serait pas mis en place. Il reprend ensuite l'argument du Maire sur l'existence des indemnités, devant permettre à tout le monde de devenir élu : pourquoi alors ne pas donner une indemnité symbolique à l'ensemble des conseillers municipaux ? Il faut pousser la logique jusqu'au bout. De

plus, en ce qui concerne la baisse du montant global des indemnités, Yoann rappelle que de nombreuses collectivités ont fait ce choix et que certains candidats encore en lice le proposent. C'est une mesure qui n'est pas démagogique puisqu'il n'est pas question de supprimer les indemnités mais de les diminuer, pour les ramener à un niveau plus acceptable au regard de la situation actuelle (pouvoir d'achat). Ce choix n'est pas complètement incohérent puisque la nouvelle majorité a tout de même baissé, très très légèrement, ce montant.

Blessé par l'attitude de certains membres de la majorité pendant nos prises de paroles, Yoann rappelle que l'on est autour de la table, pas forcément pour être d'accord, mais pour avoir le droit d'exprimer nos points de vue sans que chaque fois que l'on s'exprime, il y ait également des formes de critiques ou des interjections. Il rappelle que ce sont les divergences qui rendent les débats riches et constituent l'essence de la démocratie. Il souhaiterait que l'on reste dans une atmosphère absolument sereine pour débattre de ce sujet comme d'autres. Il rappelle que, si les démissions d'élus sont nombreuses, le taux de démission est encore plus élevé chez les conseillers municipaux minoritaires dont les conditions d'exercice du mandat sont bien plus difficiles. Le système de la prime majoritaire, qui explique qu'avec 36% des suffrages exprimés notre groupe n'obtient que 18% des sièges, n'arrange pas la situation.

Didier Lekiefs prend ensuite la parole pour critiquer la manière dont nous avons fait campagne, pendant plusieurs minutes sans que le Maire n'intervienne. (*Note du rédacteur : effectivement, nous avons été méchants, nous avons demandé un débat !*)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Énergie citoyenne.

Majorations des indemnités de fonction du maire et des adjoints

La commune de Saint-Junien, en sa qualité de commune siège du bureau centralisateur du canton, peut décider de voter une majoration d'indemnités de fonctions de 15 % maximum. Par ailleurs, la commune de Saint-Junien, a été, au cours de l'un de ses trois derniers exercices, attributaire de la dotation de solidarité urbaine. A ce titre, le conseil municipal peut également voter une majoration des indemnités de fonction permettant de les voter sur la strate démographique supérieure.

Ces deux majorations sont cumulables.

Il nous est donc proposé de valider la majoration au maximum possible, répartie uniquement sur le Maire et les adjoints.

- Maire (1) : 2709,67 €
- Adjoints (9) : 1018,30 €

- Conseillers Délégués (11) : 406,94 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 16 350,71 €

D'après le tableau des indemnités de 2024, les élus de la majorité précédente touchaient :

- Maire (1) : 2705 €
- Adjoints (9) : 1055 €
- Conseillers Délégués (11) : 526 €
- Conseillers sans délégation (12) : 0 €

Soit un total mensuel de : 17 985 €

Plus de détails dans les délibérations : [CM-20260321-3](#)

Voté à la majorité, 6 votes contre de la part des élus Energie Citoyenne.

Droit à la formation des élus

Il est proposé de valider les règles de formations des élus et le budget formation allouée à cela. Il est proposé de valider le maximum de l'enveloppe, 20% du montant total des indemnités, soit un montant annuel d'environ 39 000 €.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-4](#)

Voté à l'unanimité.

Approbation du règlement budgétaire et financier

Il est proposé de valider le règlement financier de la commune.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260321-5](#)

Le règlement financier : [Règlement budgétaire et financier](#)

Voté à l'unanimité.

Prises de paroles en fin de séance

J'ai (Jean-Sébastien Piel) demandé à M. Beaudet, en début de séance, de me donner la parole en fin de séance pour faire une annonce personnelle.

Avant de me donner la parole, il explique que les questions et prises de parole doivent être envoyées en amont du conseil, mais qu'exceptionnellement, il m'autorise à prendre la parole :

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les conseillers de

la majorité, mes chers amis colistiers

Je prends la parole aujourd'hui pour vous faire part d'une décision personnelle mûrement réfléchie.

Lors des dernières élections, notre liste n'a pas reçu l'adhésion d'une majorité d'électeurs. Ce résultat m'invite à l'humilité et à la réflexion.

Pendant six ans, j'ai exercé mon mandat dans la minorité avec exigence. J'ai défendu, avec le reste de mon groupe, des projets, alerté sur des risques, proposé des alternatives. Je dois le dire : ce chemin n'a pas toujours été simple. Sur de nombreux sujets, nous avons essuyé des refus catégoriques, souvent accompagnés de réflexions ou comportements irrespectueux, et sans place à une discussion constructive. L'ironie de l'histoire veut que plusieurs de ces propositions, alors rejetées avec fracas, aient été reprises par les membres de cette même majorité quelques mois plus tard, tentant de s'en attribuer la paternité.

Si cela prouve a posteriori la pertinence de notre travail, cela rend aussi difficile la poursuite d'un engagement où, pour moi, seul l'intérêt général compte.

Toutefois, je tiens à exprimer ma gratitude envers les quelques élus de la majorité précédente, dont peu sont encore présents dans cette assemblée, mais ils se reconnaîtront, avec qui le dialogue est toujours resté constructif, courtois et utile pour la commune. Merci à eux d'avoir montré qu'une minorité que certains appellent opposition peut être entendue et qu'elle peut aider à faire avancer les choses plus loin.

Je me dois de tirer les conséquences personnelles de ce

bilan contrasté. De plus, je ne peux cautionner, par ma présence dans cette assemblée, les méthodes de campagne et la vision du débat public auxquelles nous avons été confrontés. Ce n'est pas ainsi que je conçois la politique.

Dès lors, je ne souhaite pas entamer un nouveau mandat de six ans dans une dynamique où je sens mes limites et où je ne me projette plus avec la même force. Faire de la politique, c'est aussi savoir passer le relais.

C'est pourquoi, par la présente, je vous informe de ma démission de mes mandats de conseiller municipal de Saint-Junien et de conseiller communautaire.

*Je sais que Yoann Balestrat et mes autres colistiers ne manqueront pas de vous rappeler, tout au long du mandat, les engagements que **vous** avez pris auprès des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds. Et notamment sur les sujets que vous nous avez empruntés.*

Je ne quitte pas la vie citoyenne pour autant. Je vais recentrer mon engagement sur d'autres priorités et je continuerai à soutenir les valeurs de notre liste.

Je vous remercie de votre attention.

Hervé Beaudet n'a eu pour seule réaction que le fait de me reprocher de lui avoir dit que ce n'était pas un sujet polémique alors que je l'interpelle sur la manière dont il a mené la campagne. Il insiste sur le fait que cette campagne est finie. (*Note du rédacteur : elle est finie quand c'est nous qui parlons, mais pas quand c'est son adjoint ?*). Il dit qu'il aurait beaucoup de choses à en dire, mais qu'il doit avoir, en tant que Maire, de la hauteur de vue. Il clôt ensuite la séance sans donner la parole à Yoann Balestrat qui la demandait, ni à d'autres qui auraient pu vouloir intervenir suite à mon annonce.

La séance est donc clôturée à 10h55.

(Note du rédacteur : Ce sera donc mon dernier compte-rendu de conseil municipal après 6 ans sans en manquer un, même lorsque je n'y assistais pas. Un grand merci à tous ceux qui ont pris le temps de les lire, j'espère qu'ils vous auront plu et servi à mieux comprendre le fonctionnement de notre collectivité. D'autres personnes reprendront le flambeau pour continuer à vous informer.)



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 05 Mars 2026

Mairie de Saint-Junien
2 place Auguste Roche • BP 115 • 87205 Saint-Junien Cedex
☎ 05 55 43 06 80 • 📠 05 55 02 42 88
www.saint-junien.fr
contact@saint-junien.fr



Le 5 mars 2026 s'est tenue la dernière réunion du Conseil Municipal de la mandature. Voici un résumé de ce qui a été dit et décidé.

Bernard Beaubreuil était absent, représenté par Philippe Gandois.

Frank Bernard était absent, représenté par Yoann Balestrat.

Clément La Dune était absent, représenté par Didier Lekiefs.

Nathalie Tarnaud était absente, représentée par Corinne Guillot.

Début de la séance à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre n'est à ce jour pas encore en ligne sur le site de la Mairie. Il nous a été fourni avec la convocation au conseil municipal pour approbation avant publication sur le site de la Mairie dans la semaine. N'oubliez pas de lire notre propre compte-rendu pour avoir plus de détails ([Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)).

Ayant envoyé nos remarques et corrections en amont, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Distribution du rapport 2023-2024-2025 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Le rapport de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées nous est remis : [Projet de rapport annuel 2026](#)

(Note du rédacteur : Je suis ravi de voir que la commission s'est réunie puisque je n'ai jamais été invité depuis la 1ere réunion en 2020 alors que je suis membre de la commission...)

Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2026

Aurabelle Pesqué, adjointe au maire chargée des finances, a introduit la délibération relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'année 2026. Elle a présenté le projet de délibération en rappelant le cadre légal, notamment l'article L23-12-1 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit un rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat au sein du conseil municipal. Ce débat vise à informer les élus avant le vote du budget. Le vote du DOB ne porte pas sur le fond des orientations ; il s'agit simplement de prendre acte de la tenue de ce débat, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

La directrice générale des services, Stéphanie Forugeaud, a ensuite présenté les éléments détaillés du DOB à partir du document suivant :

L'analyse approfondie des charges de fonctionnement prévues pour 2026 met en évidence plusieurs éléments clés.

Les charges de personnel pour 2026 sont estimées à 10 533 000 €, intégrant plusieurs évolutions importantes :

- **Renfort à l'état civil** : recrutement pour une durée d'un an
- **Remplacement du photographe** : poste à pourvoir
- **Nouveau poste à la médiathèque** : à pourvoir à partir du mois de juin
- **Nouveau poste de jardinier** : création d'un emploi supplémentaire

Ces augmentations tiennent compte notamment de la CNRCL (Caisse nationale de retraite et de prévoyance des agents des collectivités locales) et d'une augmentation de 2,13% du taux de garantie minimale prévoyant une prise en charge à 100% par la commune pour les agents.

Les charges à caractère général, qui permettent de faire vivre les services municipaux, sont évaluées à 3,9 millions d'euros pour 2026. Cette enveloppe prend en compte :

- Des charges énergétiques importantes
- Une augmentation prévue des charges courantes d'environ 8%
- Un objectif de réduction de 10% de ces charges par le travail des commissions et des services

Aucune modification particulière n'est prévue concernant les subventions et indemnités des élus (poste 65).

L'ensemble des charges de fonctionnement pour 2026 avoisine 16 521 000 euros.

Face à ces contraintes budgétaires, la commission des finances propose néanmoins de maintenir une enveloppe d'investissement de 3,5 millions d'euros, comprenant 1,35 million d'euros de restes à réaliser et 2,1 millions d'euros de nouveaux investissements.

Yoann prend alors la parole au nom de notre groupe :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous tenons tout d'abord à remercier Madame la directrice

générale des services pour la présentation claire, structurée et pédagogique, de ces éléments financiers. La tâche était ardue. La mission a été parfaitement remplie.

Les collectivités territoriales se trouvent dans un contexte financier fortement contraint. Ce constat s'imposait hier, s'impose aujourd'hui et s'imposera demain. C'est une réalité implacable à prendre en compte.

Côté recettes, il est inenvisageable pour nous que les impôts communaux augmentent, Saint-Junien figurant déjà au sein des villes de sa strate parmi celles ayant des taux d'imposition élevés. Les dotations versées par l'État, qui ont diminué de manière sensible ces dernières années, souffrent toujours quant à elles d'un manque cruel de lisibilité, de justice et d'efficacité. Nous le déplorons chaque année. Mais, aucune réforme nationale visant à instaurer un modèle de financement empreint de ces qualités tant regrettées n'est prévu.

Il est donc nécessaire, cela a été dit, d'agir en matière de d'optimisation des charges (réorganisation, mutualisation, réduction de certains postes de dépenses, etc.) tout en maintenant la qualité des services, pour conserver une section d'exploitation à même de contribuer à la réalisation d'investissements. Pour ce faire, nous savons qu'il est possible de nous appuyer sur les équipes de notre collectivité, véritables forces de proposition.

Cependant, nous tenons à le rappeler, même dans contexte financier difficile, les choix de gestion au niveau de la section d'exploitation tout comme les priorisations établies concernant la section d'investissement, ne sont pas des actes dénués de sens. Ces décisions sont l'incarnation de choix politiques, c'est-à-dire qu'ils reflètent des valeurs, une vision, un cap.

Et nous sommes convaincus que Saint-Junien a besoin d'une politique d'investissement ambitieuse. Pour le sport. Pour nos écoles. Pour la petite enfance. Pour le patrimoine. Pour notre cadre de vie. Pour, tout simplement, construire l'avenir.

Cette séance est particulière compte tenu de la proximité des élections car il reviendra à la future équipe, quelle qu'elle soit, de procéder aux décisions budgétaires qui engageront cette année et les années suivantes. C'est, pour Saint-Junien, l'heure du choix.

Pierre Allard s'est exprimé sur les réformes en cours et leurs conséquences financières pour la commune. Il a mentionné que ces réformes pourraient créer des subtilités qui désavantageraient les collectivités locales. Il a également évoqué la problématique de l'endettement public, questionnant la viabilité à long terme de ces politiques.

(Note du rédacteur : Il n'est pas question ici de voter sur les orientations budgétaires, cette délibération n'ayant pas de caractère décisionnel, mais de prendre acte de la tenue de ce débat.)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la tenue du DOB.

Acompte Subventions

Certaines associations ont un besoin de subventions dès le début de l'année sans attendre le vote du budget dans lequel les subventions sont généralement votées. Il est donc demandé ici de se prononcer sur un versement d'acompte pour les associations suivantes :

- L'ASSJ Rugby : 12 500 €
- L'ASSJ Football : 6 750 €
- Saint Junien Rochechouart Handball 87 : 21 250 €
- L'ASSJ Athlétisme : 19 250 €
- L'Orchestre Municipal d'Harmonie : 3 000 €

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-1](#)

Voté à l'unanimité.

Création d'un groupement de commandes portant sur un marché

d'entretien des installations thermiques et de climatisation de divers bâtiments

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin pour l'entretien et la maintenance des installations thermiques et de climatisation des divers bâtiments. Le Président de la communauté de communes est désigné coordonnateur du groupement.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-2](#)

Voté à l'unanimité.

Signature d'un acte modificatif au contrat d'acquisition de matériels, consommables et logiciels informatiques

En raison d'un imprévu lors du renouvellement des serveurs informatiques de la mairie, il est nécessaire de relever le plafond de commande de 10% (environ 3500 €).

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-3](#)

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature des marchés de travaux de voirie de l'avenue d'Estienne d'Orves et demande de subvention auprès du Département de la Haute-Vienne

Il nous est proposé de valider l'attribution du marché pour les travaux de voirie avenue d'Estienne d'Orves (en continuité de l'avenue Paul-Vaillant-Couturier). La commission d'attribution des marchés s'est réunie en janvier et a désigné le groupement dont la société EUROVIA de Limoges est mandataire.

Le montant total des travaux est de 310 000 € HT et il est également proposé de demander une participation au Département pour un montant de 93 000 € (30%), ce qui ferait un reste à charge de 70%.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-4](#)

Au nom de notre groupe, Corinne a demandé des précisions sur le type d'aménagement prévu. Il a été répondu que les travaux seront identiques à ceux réalisés sur la rue Paul-Vaillant-Couturier, avec une continuité du « chaussidou » et des plantations d'arbres.

Yoann Balestrat a mentionné la pertinence d'étendre les déplacements doux depuis la gare jusqu'au Palais des Sports et au collège Paul-Langevin, mais a exprimé des réserves concernant le dispositif du « chaussidou ». Éliane Croci, adjointe au maire chargée des travaux, a défendu le choix de l'aménagement et a mentionné que les premiers

retours des riverains étaient très positifs. Yoann lui a alors indiqué qu'il fallait entendre l'avis de tous – riverains et cyclistes – et a proposé la réalisation d'une enquête de satisfaction pour objectiver les choses.

J'ai (*Jean-Sébastien Piel*) demandé pourquoi les aménagements du carrefour qui avaient été demandés et acceptés lors de notre intervention en conseil municipal, n'avaient pas été faits. Le directeur des services techniques, José Fernandes, a répondu que ce qui avait été prévu avait été fait (bande blanche centrale devant les commerces). Il défend l'idée de ne pas mettre de marquage, parce que sans marquage les gens seraient plus prudents. (*Note du rédacteur : on n'a pas voulu refaire le débat, mais ce n'est pas ce qui avait été retenu. On aurait pu dire, comme la dernière fois, que partant de là, on n'aurait plus besoin d'aucun marquage sur aucun carrefour...*)

Voté à l'unanimité.

Autorisation de signature de l'accord-cadre lié aux travaux de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection

Il est proposé de valider l'accord-cadre lié aux travaux de déploiement de la vidéoprotection. Cet accord cadre permet de passer des bons de commandes avec un montant total annuel de 250 000 €. Cet accord est renouvelable 3 fois, soit un montant total pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros sur 4 ans. La société retenue par la commission des marchés est la société SERFIM TIC.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-5](#)

Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole au nom de notre groupe Énergie citoyenne :

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Par un courrier que nous avons envoyé hier, nous demandons le report de cette délibération à une séance du conseil après les élections, et nous regrettons que cela n'ait pas été le cas.

En effet, comme nous l'indiquions dans ce courrier, le sujet de cette délibération est au coeur de la campagne électorale et celle-ci n'a pas sa place dans cette assemblée. Cela pourrait être considéré comme une utilisation des moyens de

la municipalités à des fins de campagne, ce qui est strictement interdit.

De plus, le cahier des charges établi par l'assistant à Maitrise d'Ouvrage n'a pas été fourni avec la délibération et ne nous a été envoyé que dans la journée. Vous comprendrez que l'étude d'un document de 70 pages nécessite plus que quelques heures et que cela ne règle en rien le défaut d'information préalable des conseillers municipaux qui rend illégale cette délibération.

Enfin, ce sujet n'est plus une urgence depuis longtemps puis qu'il a été mis sur la table il y a 10 ans et que depuis plus d'un an, date de la dernière délibération sur le sujet, nous n'avons eu aucune nouvelle alors que le déploiement était prévu en 2025. Ce sujet mérite mieux qu'une polémique et mérite d'être traité par l'équipe qui sera en poste après les élections.

C'est pourquoi, si vous décidez malgré tout de maintenir cette délibération, considérant qu'elle n'a pas sa place à l'ordre du jour de cette séance vu la période dans laquelle nous sommes, et vu l'absence d'information préalable, notre groupe ne prendra pas part au vote pour ne pas nous associer à cette communication électorale avec une délibération qui ne répond pas aux exigences du droit.

Ci-joint le courrier que nous avons envoyé : [Courrier-Mairie-04-03-2026](#)

Voici le cahier des charges qui nous a été finalement fourni le jour même : [CCTP-ST JUNIEN-2](#)

Le maire a défendu la délibération en expliquant qu'il s'agissait d'un marché à bons de commande qui laisserait toute latitude à la future équipe de modifier le projet. Il a rappelé que le dossier résultait d'un long travail avec la préfecture et la gendarmerie, et que le mandat des élus courait jusqu'au bout.

Yoann Balestrat a dénoncé la méthode employée pour porter ce dossier. Il a souligné que le projet manquait de concertation. Nous n'avons eu AUCUNE information sur le nombre de caméras, sur les emplacements, sur les objectifs (lutte contre l'insécurité, lutte contre les incivilités,

maintien de la propreté, etc.)). Alors que le maire a toujours insisté sur le fait de vouloir un dispositif de vidéoprotection et non de vidéosurveillance, lorsque l'on étudie le cahier des charges, on se rend compte qu'il a aussi été demandé la possibilité d'exploiter les images en direct. Quel est donc le projet ? Pour notre groupe, il est nécessaire d'associer à la réflexion tous les élus municipaux sans aucune exclusive, mais aussi la gendarmerie, les citoyens et les associations de défense des libertés publiques afin que le dispositif soit accepté par tous. Yoann a également évoqué le timing de ce projet, annoncé en 2016 mais n'aboutissant qu'à proximité des élections... Il y a déjà eu près d'une dizaine d'articles de presse sur le sujet depuis 2026. Clairement, la majorité instrumentalise le dossier : il s'agit d'une stratégie de communication à l'approche des élections. Car il n'y a aucune urgence à traiter ce dossier laissé si longtemps en déshérence et désormais au coeur de la campagne électorale. Yoann a fermement dénoncé l'impréparation et la fébrilité de la majorité concernant ce projet de vidéoprotection.

Pierre Allard a accusé notre groupe d'utiliser ce point pour faire une déclaration de campagne électorale et indique que la commission chargée des travaux a été consultée sur le sujet. Je (*Jean-Sébastien Piel*) prends alors la parole pour indiquer que si ce sujet avait effectivement été abordé dans la commission chargée des travaux, alors cela signifie nous avons un réel problème : cela n'apparaît dans aucun des comptes-rendus. Yoann a complété le propos en répondant qu'il ne fallait pas inverser les rôles : c'est le maire – et lui seul – qui établit l'ordre du jour du conseil municipal.

Les échanges ont été nombreux et intenses sans pour autant expliquer le fond du projet.

Voté à l'unanimité des votants, les 5 membres de notre groupe ne prenant pas part au vote.

Révision du règlement de fonctionnement du centre social La Parenthèse

Il est proposé de valider la révision du règlement de fonctionnement du centre social La Parenthèse avec pour objectifs :

- Mettre en avant le rôle individuel au sein du collectif avec la définition de règles de vie;
- Rappeler la responsabilité des parents lors des activités mises en œuvre ;
- Afficher des modalités de sanctions permettant d'agir en cas de faits graves.

Le nouveau règlement : [CM-20260305-6-ReglementParenthese](#)

Voté à l'unanimité.

Adoption d'un tableau des emplois permanents

Il est proposé d'adopter le tableau des emplois ci-dessous dans le but de créer :

- un poste d'ASVP suite au départ d'un policier municipal
- deux emplois à la médiathèque en vue de départs en retraite des agents actuels
- un poste de jardinier / entretien des espaces verts pour nécessités de service

La délibération et le tableau des emplois : [CM-20260305-7](#)

[2026-110-1 – Tableau des emplois CM du 5 mars 2026](#)

Voté à l'unanimité.

Convention de servitude pour le passage d'un câble réseau Enedis

Dans le cadre de création d'un crématorium et de son raccordement au réseau électrique de distribution publique, Enedis souhaite établir à demeure l'implantation d'une canalisation souterraine.

Plus de détails dans la délibération : [CM-20260305-8](#)

Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des décisions prises par le Maire sans avis du Conseil Municipal (conformément aux délégations votées).

[Décisions – CM du 05.03.2026](#)

La suite des décisions donnée en séance : [CM-20260305-Deliberations-Suite](#)

Prises de paroles en fin de séance

Philippe Gandois et Éliane Croci ont pris la parole pour dire un mot de remerciement à l'occasion de leur dernière participation au conseil municipal. Thierry Granet a indiqué la présence des membres du conseil municipal d'enfants (CME) à cette séance et a transmis les salutations de Madame la Maire de Schiltigheim à la suite du déplacement d'une délégation saint-juniaux au Parlement européen à Strasbourg. Il a rendu hommage à Noël Laurencier et Laurence Chazelas, élus investis dans le CME.

L'ordre du jour étant épuisé, Hervé Beudet annonce la clôture de la séance à 20h11.



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

Saint-Junien mérite un débat !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026

Notre liste a envoyé le courrier ci-joint au candidat hervé Beudet qui refuse jusqu'à présent tout débat entre les deux listes.

Retrouvez le courrier ici : [Lettre-ouverte](#)

Et le texte du courrier :

Monsieur Beaudet,

À deux semaines de l'échéance des élections municipales, aucun débat public n'a eu lieu entre la liste que vous menez et la nôtre.

Vous avez successivement décliné les propositions formulées par la radio Ici Limousin puis par la chaîne France 3 Limousin, soit de manière explicite, soit en invoquant une indisponibilité sur les créneaux proposés. Ce faisant, à cette heure, aucun débat public audiovisuel n'a été programmé. Nous déplorons sincèrement cette situation.

En effet, un débat démocratique permettrait aux Saint-Juniaudes et aux Saint-Juniauds de découvrir et de comprendre nos projets respectifs pour l'avenir de notre ville, en identifiant tant nos points de convergence que nos points de divergence.

Saint-Junien – que nous aimons par-dessus tout – mérite un vrai débat, comme c'est le cas dans les autres communes de cette envergure. Pour nous, Saint-Junien doit faire l'objet de considération. C'est aussi une exigence démocratique et une question de respect envers les électrices et les électeurs. Aucune liste ne doit donc chercher à éviter cet indispensable temps d'échanges démocratique.

Dans un esprit républicain et constructif, en lien avec les journalistes nous ayant sollicités, notre

équipe reste pleinement disponible pour échanger sur la date et le format du débat.

Nous devons ce débat à notre ville, à nos concitoyens et à la démocratie locale.

Nous vous remercions par avance pour votre réponse à cette lettre qui sera rendue publique.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Beaudet, nos salutations distinguées.

SAINT-JUNIEN

MÉRITE UN

DÉBAT

POUR SES

ÉLECTIONS MUNICIPALES





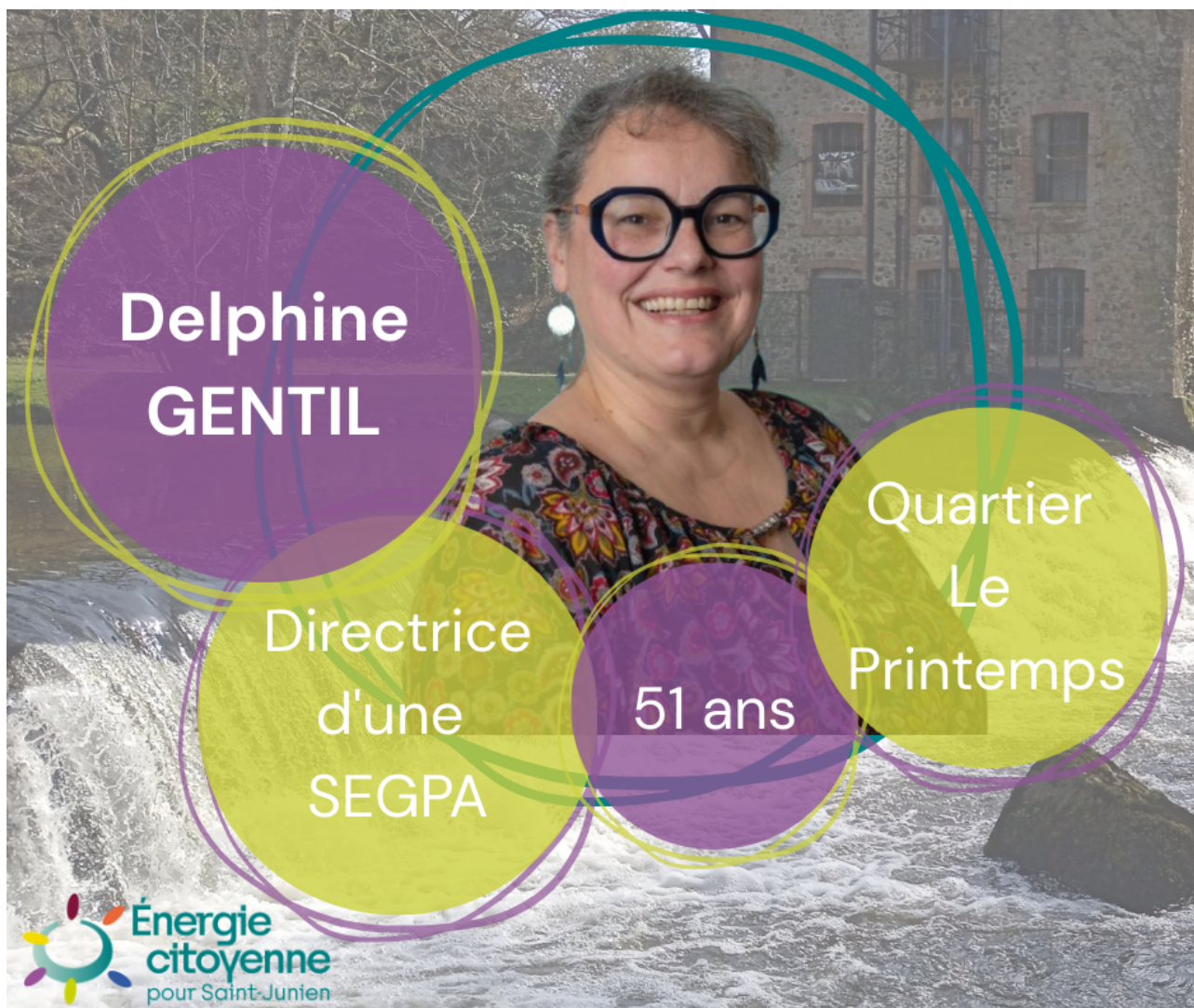
energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

34 : Delphine Gentil

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026



Bretonne de naissance, j'ai fait mes études sur Paris (ENS de Cachan, magistère de l'ENS d'Ulm, doctorat de virologie) et exercé à Londres plusieurs années. Je me suis tournée vers le professorat dans le cadre de notre mobilité en province, à la recherche d'un cadre de vie familial bienveillant.

Nous l'avons vraiment trouvé à Saint-Junien, dont nous apprécions les infrastructures notamment et surtout les liens que nous avons pu créer avec ses habitants.

Je suis présidente du CAPCC (club d'arts plastiques), membre de la troupe de théâtre de l'Étoile Bleue et présidente de l'AGCEP (Association pour la Gestion des Classes d'Environnement et du Patrimoine) de Charente.

J'ai rejoint cette liste pour agir et faire progresser Saint-Junien dans le sens de l'intérêt général, et ce, au sein d'une équipe forte, au service de la commune.

Mon souhait est que Saint-Junien reste une commune à taille humaine, riche de ses commerces, de ses entreprises et de ses associations, dotée d'infrastructures accessibles à tous, tournée vers le bon sens, l'écologie, le social, la sécurité et l'avenir.



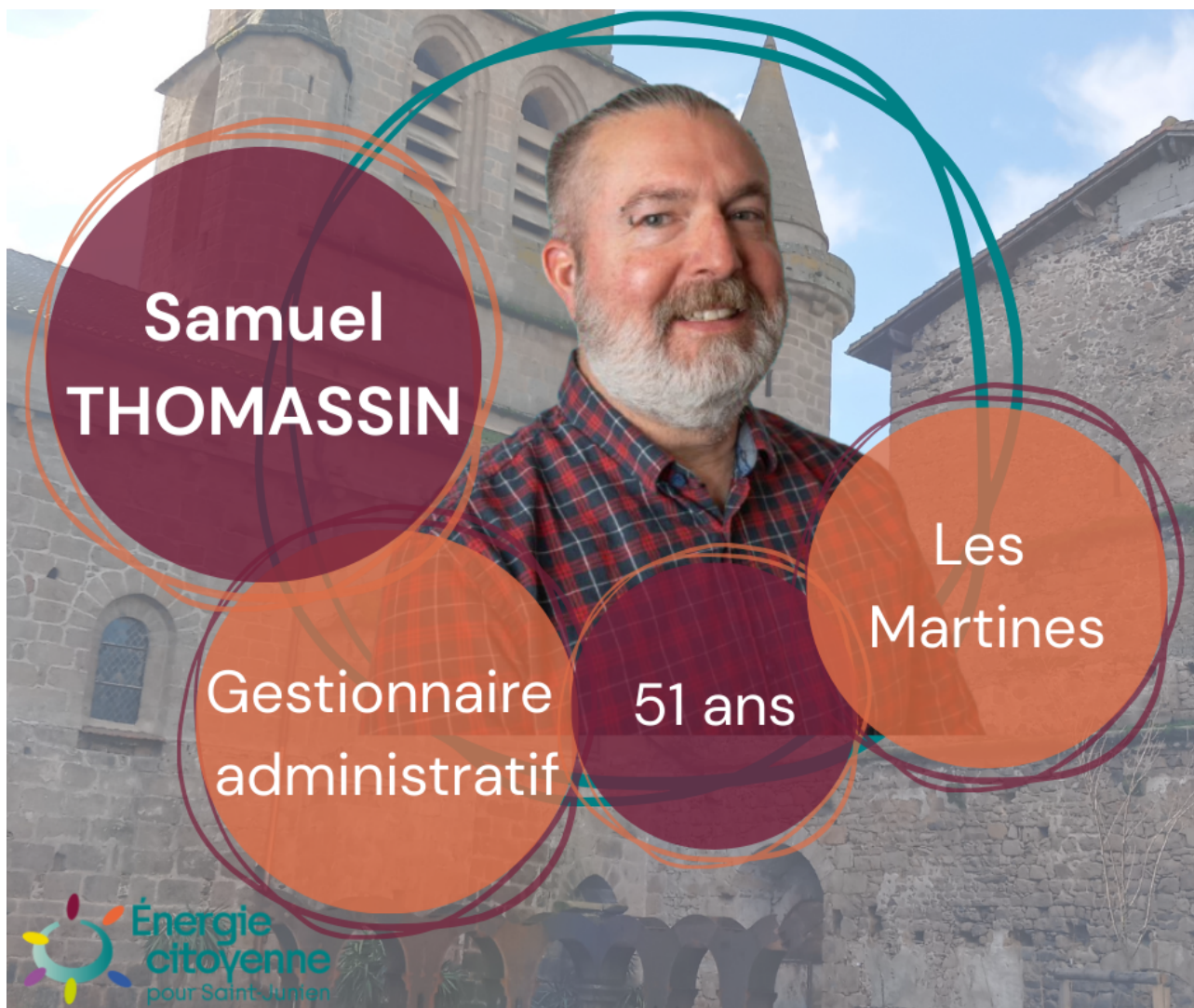
énergie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

33 : Samuel Thomassin

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026



Chef de projet pour les études et la scolarité à l'Université de Limoges, je suis également secrétaire académique du syndicat UNSA-ITRFBIO et délégué du personnel au CSAE de l'établissement.

Passionné de nature et de vie aquatique, je pratique la plongée et la randosub. J'ai repris l'activité à l'ABP Saint-Junien (club de plongée), avant de me consacrer à l'animation fédérale. Je suis formateur en plongée biologie et environnement. Enfin, je poursuis cette passion avec la photographie.

J'ai découvert Énergie Citoyenne à la tenue d'un bureau de vote. J'y ai trouvé du sens à mes valeurs. Car si nous n'avons pas tous les mêmes idées, nous n'avons pas non plus les mêmes solutions pour avancer. La force du collectif est de les avoir rassemblées. C'est cette clarté et cette transparence qui m'ont conduit jusqu'ici. Je suis prêt à m'engager auprès des Saint-Juniaudes et des Saint-Juniauds.



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

32 : Francine Leyssenne

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026



J'ai débuté ma carrière professionnelle fin des années 60 et je suis arrivée à Saint-Junien en 2012.

J'aime la vie de famille et m'occuper de mes enfants et petits enfants. Je m'attache à acheter des produits locaux et à faire travailler les commerçants et les artisans locaux dans le but de maintenir une économie et une vie sociale de proximité. J'apprécie le monde du cinéma et du spectacle, c'est pourquoi je me rends régulièrement au Ciné-Bourse et à la Mégisserie.

Et surtout, j'ai à cœur la préservation de la faune et la flore.

J'ai rejoint la liste car j'ai rencontré Yoann BALESTRAT il y a plusieurs années et que nos échanges m'ont donné envie de m'impliquer à ses côtés. Infirmière de métier, je suis devenue directrice des soins et j'ai exercé cette profession au sein de plusieurs hôpitaux. Aujourd'hui encore, je reste très attachée à l'accès aux soins pour tous (accès médical et paramédical). Je souhaite mettre mon expérience au service de ce sujet qui est l'une des priorités de notre programme.



energie citoyenne
pour Saint-Junien

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

31 : Philippe Gauchot

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 12 juillet 2026



Après une carrière militaire, qui m'a mené avec ma famille à travers la France, nous avons trouvé un lieu où il fait bon vivre, où les vraies valeurs sont encore présentes et qui mérite toute notre attention. Depuis notre installation en 2022, nous avons ressenti, au travers des gens rencontrés, une réelle volonté de valoriser Saint-Junien. Nous y contribuerons à notre niveau, au sein d'Énergie citoyenne.

Depuis 2022, j'ai créé une auto-entreprise de formation dans les domaines de la gestion de conflits, et de la gestion du stress ainsi que la préparation mentale. J'ai également été président de club sportif. Nouveau résident, Saint-Junien m'a séduit par son charme, son accueil et son potentiel à développer. J'ai à cœur de m'investir dans la commune, au profit de chacun, pour notre bien-vivre. En ce sens, Énergie citoyenne correspond à mes attentes : un souffle nouveau, dynamique, pour la population avec la population.

- [Conseil Municipal du 25 juin 2026](#)
- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)

Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

 🔍

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)